



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Bulletin académique

**n°930**

du 30 mai 2022



# ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Bulletin académique n° 930 du 30 mai 2022

## Sommaire

<b>Division des Etablissements d'Enseignement Privés</b>	
- Mise en œuvre du compte personnel de formation (CPF) des maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat - Année 2022-2023	<b>3</b>
<b>Direction des Relations et des Ressources Humaines</b>	
- Elections professionnelles 2022 - Arrêtés de composition des commissions consultatives mixtes académique et interdépartementale	<b>10</b>
- Recrutement d'enseignants du premier degré en service partagé à l'INSPE	<b>15</b>
<b>Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques</b>	
- Personnels infirmiers : compétence géographique à compter de l'année scolaire 2022-2023	<b>41</b>
- Appel à candidatures - Gestionnaire comptable Lycée Aristide Briand - Gap	<b>49</b>
- Appel à candidatures - Fondé de pouvoir Lycée Jean Moulin - Port de Bouc	<b>53</b>

**REPUBLIQUE FRANÇAISE  
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE  
RECTORAT DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE**

**DIRECTEUR DE PUBLICATION** : Bernard BEIGNIER - Recteur de la Région académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités

**REDACTEUR EN CHEF** : Bruno MARTIN - Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

**CONCEPTION, REALISATION** : Thomas PRESTIGIACOMO (Tel : 04 42 91 75 12)

[ce.ba@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.ba@ac-aix-marseille.fr)



DEEP/22-930-490 du 30/05/2022

**MISE EN ŒUVRE DU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF) DES MAITRES DES  
ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVES SOUS CONTRAT - ANNEE 2022-2023**

Références : Loi n°2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale - Loi n°2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels - Ordonnance n°2017-53 du 19 janvier 2017 - Décret n° 2017-928 du 6 mai 2017 modifié par le décret 2019-1392 du 17 décembre 2019 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation tout au long de la vie - arrêté du 21 novembre 2018 portant fixation des plafonds de prise en charge des frais liés au compte personnel de formation dans les services et établissements du ministère de l'éducation nationale - Circulaire du 10 mai 2017 relative aux modalités de mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements privés des premier et second degré

Dossier suivi par : Mme DUBOURDIEU (2D) - Tel : 04 42 95 29 12 Mail : clara.dubourdieu@ac-aix-marseille.fr - M.SASSI (1D) - Tel : 04 42 95 19 80 - Mail : ugo.sassi@ac-aix-marseille.fr

### **I – Personnels concernés**

A l'exclusion des **agents en disponibilité, détachement ou congé maladie**, tout personnel de l'Education nationale a la possibilité de solliciter la mobilisation de son CPF, quels que soient son statut et son ancienneté.

### **II – Acquisition des droits à la formation**

- Le compte personnel de formation est alimenté en heures de formation au 31 décembre de chaque année à hauteur de **25 heures** dans la limite de **150 heures**.

L'alimentation du compte personnel de formation est calculée au prorata du temps travaillé pour les agents nommés dans des emplois à temps incomplet ou non complet. Les périodes de travail à temps partiel sont assimilées à des périodes à temps complet.

Lorsque la durée de la formation est supérieure aux droits acquis au titre du CPF, l'agent concerné peut, avec l'accord de son employeur, demander à utiliser par anticipation les droits qu'il est susceptible d'acquérir au cours des 2 années suivantes.

- Lorsque le projet d'évolution professionnelle vise à prévenir une situation d'inaptitude à l'exercice de ses fonctions, l'agent peut bénéficier d'un crédit d'heures supplémentaires, dans la limite de 150 heures, en complément des droits acquis.

**Chaque agent peut consulter son crédit d'heures sur le site : [www.moncompteactivite.gouv.fr](http://www.moncompteactivite.gouv.fr).**

→ Seul le numéro de sécurité sociale et un mot de passe qu'il convient de créer à la première connexion, sont nécessaires.

### **III – Utilisation du CPF**

Le CPF, mobilisé à l'initiative de l'agent, permet d'accéder à toute action de formation (hors celles relatives à l'adaptation aux fonctions exercées) ayant pour objet :

- l'acquisition d'un diplôme, d'un titre, d'un certificat de qualification professionnelle
- le développement des compétences nécessaires à la mise en œuvre du projet d'évolution professionnelle

Ce projet professionnel peut s'inscrire dans le cadre de la préparation d'une future mobilité, d'une promotion ou d'une reconversion professionnelle ayant pour objectif de :

- Prévenir des situations d'inaptitude à l'exercice des fonctions
- Valider des acquis de l'expérience par un diplôme, un titre ou une certification inscrite au RNCP
- Se préparer aux examens et concours
- Accéder à de nouvelles responsabilités
- Effectuer une mobilité professionnelle
- S'inscrire dans une démarche de reconversion professionnelle

L'agent peut bénéficier, s'il le souhaite, d'un accompagnement personnalisé afin d'élaborer son projet professionnel et d'identifier les différentes actions nécessaires à sa mise en œuvre.

Concernant les préparations aux concours et examens professionnels :

- pour ces personnels, ils bénéficient d'une décharge de droit de 5 jours maximum pour un an (sous réserve des nécessités de service). Si l'action de formation excède ces 5 jours, l'agent doit mobiliser son CPF pour les jours supplémentaires.
- Si l'agent souhaite bénéficier d'un temps de préparation personnelle, il peut mobiliser son compte épargne temps (CET) ou à défaut son CPF, à concurrence de 5 jours maximum par an, qu'il ait suivi une action de formation ou pas.

Le calendrier des jours de préparation personnelle sollicités pour préparer un concours ou un examen professionnel est validé par l'employeur. La demande peut être refusée pour nécessité de service. L'agent devra justifier auprès de son employeur de sa présence aux épreuves de concours ou examen professionnel.

**L'utilisation du CPF est décomptée par journée ou ½ journée sur le temps de travail, quel que soit le nombre d'heures travaillées selon les modalités suivantes :**

- 1 jour correspond à un forfait d'utilisation de **6 heures** de droit acquis
- ½ journée correspond à un forfait d'utilisation de **3 heures**.

#### **IV – Instruction de la demande**

La demande doit être instruite auprès du service de gestion (DEEP).

L'agent remplit le formulaire de demande d'utilisation du CPF joint en annexe, le transmet à son supérieur hiérarchique et le retourne à la DEEP par courriel à [ce.deep@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.deep@ac-aix-marseille.fr) avant le :

**13 juin 2022 délai de rigueur**

Toutes les demandes parvenues après cette date ou incomplètes ne pourront être prises en compte.

L'administration vérifie l'adéquation entre la formation demandée et le projet professionnel.

Elle tient compte de la nature de la formation envisagée, de son financement, de son calendrier ainsi que de l'avis du supérieur hiérarchique.

Les formations visant une activité principale sont prioritaires par rapport à celles visant une activité accessoire.

L'autorité administrative examinera les demandes d'utilisation du CPF en donnant une priorité aux actions de formation :

- Visant l'activité principale par rapport à l'activité accessoire
- Ayant pour objectif la promotion par le diplôme
- La prévention de l'inaptitude
- la mobilité ou l'évolution professionnelle.

Les formations dans le cadre du CPF doivent se dérouler en priorité hors temps scolaire afin de ne pas affecter le respect des obligations réglementaires de service.

L'agent doit soumettre son dossier à son supérieur hiérarchique qu'il s'agisse d'une demande sur temps scolaire ou hors temps scolaire.

Pour les formations externes payantes, l'agent devra fournir impérativement 2 devis chiffrés pour satisfaire au code des marchés publics.

Toutes les demandes recevront une réponse motivée de l'administration à l'issue des commissions. Et l'administration peut motiver un refus notamment si elle ne dispose pas des disponibilités financières pour y donner suite au regard du volume des demandes.

## **V – Participation au financement**

**La participation au financement d'une formation ne peut être rétroactive. Tout frais engagé par l'agent préalablement à la campagne annuelle ne pourra faire l'objet d'un remboursement par l'administration.**

Les **frais pédagogiques et les frais occasionnés par les déplacements** en formation sont pris en charge par FORMIRIS Région Sud et Corse dans la limite des crédits disponibles et des plafonds maximums de **25€/heure et 1500€ par action et par année**. Ce plafond est porté à **2500 €** pour les agents suivant une action de formation permettant de prévenir une situation d'inaptitude médicale à l'exercice de leurs fonctions.

Le montant du financement accordé par l'administration peut être inférieur à ces plafonds et sera indiqué dans la décision de notification d'accord.

Une fois l'avis favorable rendu, l'enseignant doit prendre l'attache de FORMIRIS Région Sud et Corse afin qu'un rapprochement puisse être fait avec l'organisme de formation retenu par la commission et ce au plus tard un mois avant le début de la formation.

En cas de participation à moins de 90% des heures d'enseignement prévues par la formation suivie au titre du CPF, FORMIRIS Région Sud et Corse ne règlera pas les frais pédagogiques.

Je vous remercie de bien vouloir assurer la plus large diffusion de cette note de service auprès des personnels de votre établissement.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Secrétaire Général Adjoint de l'Académie d'Aix-Marseille*



FORMULAIRE DE DEMANDE D'UTILISATION  
DU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

- Nom : .....
- Prénom : .....
- Date de naissance : .....
- Numéro INSEE .....
- Corps et grade : .....
- Discipline : .....
- Etablissement d'exercice : .....
- Ville : .....
- Téléphone professionnel : .....
- Adresse mail : .....
- Position administrative : .....
- Niveau de diplôme : .....

**Votre projet d'évolution professionnelle**

▪ Vos fonctions actuelles :.....  
.....  
.....

▪ Type de formation visée :

Acquisition d'un diplôme, d'un titre, d'un certificat de qualification professionnelle. Précisez :  
.....  
.....

Développement des compétences nécessaires à la mise en œuvre du projet d'évolution professionnelle.  
Précisez :

.....  
.....  
.....

▪ Vos motivations :.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

▪ Quelles compétences souhaitez-vous acquérir :.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

▪ Quelle activité nouvelle envisagez-vous et souhaitez-vous l'exercer :

à titre principal  à titre accessoire

**Mobilisation du CPF au titre de l'année 2022-2023**

- Nombres d'heures disponibles sur votre compte CPF :.....
- Nombres d'heures à mobiliser pour la formation demandée :.....

**Détail de la formation demandée :**

- Intitulé de la formation (joindre le programme et le calendrier) :.....  
.....
  - Type de formation (y compris bilan de compétence, VAE, préparation aux concours/examens professionnels etc...) :.....  
.....
  - Nom de l'organisme de formation : .....
  - Lieu de formation : .....
  - Coût pédagogique (HT) : .....
- (joindre au moins 2 devis)**
- Durée totale en heures de formation : .....
  - Date de la formation : du .../.../... au .../.../...

pendant le temps de travail  
Précisez le cas échéant les aménagements souhaitables du service en établissement :  
.....  
.....  
.....

hors du temps de travail

Je suis informé(e) que :

- en cas de participation à moins de 90% des heures prévues par la formation au titre du CPF, l'administration ne règlera pas les frais pédagogiques.
- En cas de renoncement, je m'engage à le signaler à la DEEP, à l'adresse : [ce.deep@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.deep@ac-aix-marseille.fr)

Fait le .../.../..... à..... Signature de l'agent :

**Partie réservée au supérieur hiérarchique**

**Avis circonstancié du supérieur hiérarchique :**

- Favorable       Défavorable

Motivations (obligatoire si refus) :.....  
.....  
.....  
.....

Fait le, ...../...../..... à .....

**Décision finale de l'administration :**

- La demande de CPF est accordée :**

Durée totale en heures :.....

Montant pris en charge par FORMIRIS :.....€ TTC au titre des coûts pédagogiques  
(joindre obligatoirement le justificatif de paiement ainsi que l'attestation d'assiduité établis par l'organisme de formation)

- La demande de CPF est refusée :**

Motif du refus :.....

Fait le, ...../...../..... à .....



DRRH/22-930-142 du 30/05/2022

**ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022 - ARRETES DE COMPOSITION DES COMMISSIONS  
CONSULTATIVES MIXTES ACADEMIQUE ET INTERDEPARTEMENTALE**

Destinataires : Tous personnels

Dossier suivi par : M. BOURDEAUD'HUY - DRRH - Tel 04 42 91 70 50 - mail : ce.drrh@ac-aix-marseille.fr

- Arrêté du 5 avril 2022 fixant les parts respectives de femmes et d'hommes dans la commission consultative mixte académique relevant de l'académie d'Aix-Marseille.
- Arrêté du 5 avril 2022 fixant le nombre de sièges à la commission consultative mixte académique relevant de l'académie d'Aix-Marseille.
- Arrêté du 5 avril 2022 fixant les parts respectives de femmes et d'hommes dans la commission consultative mixte interdépartementale de l'académie d'Aix-Marseille.
- Arrêté du 5 avril 2022 fixant le nombre de sièges à la commission consultative mixte interdépartementale de l'académie d'Aix-Marseille

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Charles BOURDEAUD'HUY, Directeur des Relations et des Ressources Humaines*



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Division des établissements d'enseignement privés

**Arrêté du 05 avril 2022 fixant les parts respectives de femmes et d'hommes composant les effectifs pris en compte pour la détermination du nombre de représentants du personnel au sein d'une commission consultative mixte académique de l'académie d'Aix-Marseille**

Le Recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités

Vu l'article R.914-5 du code de l'éducation

Vu l'article R.914-8 du code de l'éducation

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** – En application de l'article R.914-5 du code de l'éducation susvisé, les parts de femmes et d'hommes composant les effectifs pris en compte pour le renouvellement de la Commission Consultative Mixte Académique (CCMA) de l'académie Aix-Marseille sont ainsi fixées :

- 4367 agents représentés dont 2286 femmes soit 66.09% et dont 1481 hommes soit 33.91%

**Article 2** – Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 05/04/2022

Bernard BEIGNIER

Pour le recteur et par délégation  
Le secrétaire général de l'académie

Bruno MARTIN

**Arrêté du 05 avril 2022 fixant le nombre de membres de la commission consultative mixte académique de l'académie d'Aix-Marseille**

Le Recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités :

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R.914-4, R.914-5, R.914-8, R.914-10 et R.914-10-2 ;

Vu l'arrêté du 11/04/2014 relatif à la création de la commission consultative mixte académique (CCMA) de l'académie d'Aix-Marseille

Vu l'arrêté du 2 mars 2022 fixant la date de constatation des effectifs déterminant le nombre de sièges des représentants des maîtres aux commissions consultatives mixtes des établissements d'enseignement privés sous contrat ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>**- La commission comprend en nombre égal des représentants de l'administration et des maîtres.

Compte tenu d'un effectif de maîtres et de documentalistes observé à la date du **1<sup>er</sup> janvier 2022**, le nombre de ces représentants est fixé comme suit :

1° Membres représentants titulaires des maîtres : 6 ;

2° Membres représentants titulaires de l'administration : 6 ;

La commission comprend un nombre égal de représentants suppléants.

**Article 2** - Le présent arrêté s'applique en vue du renouvellement des instances consultatives mentionné à l'article R. 914-10-9 du code de l'éducation.

**Article 3** - Le Secrétaire Général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié.

Fait à Aix-en-Provence, le 05/04/2022

Bernard BEIGNIER

Pour le recteur et par délégation,  
Le secrétaire général de l'académie

Bruno MARTIN



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Division des établissements d'enseignement privés

**Arrêté du 05 avril 2022 fixant les parts respectives de femmes et d'hommes composant les effectifs pris en compte pour la détermination du nombre de représentants du personnel au sein d'une commission consultative mixte interdépartementale des départements des Bouches-du-Rhône, de Vaucluse, des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes**

Le Recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités :

Vu l'article R.914-5 du code de l'éducation

Vu l'article R.914-6 du code de l'éducation

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** – En application de l'article R.914-5 du code de l'éducation susvisé, les parts de femmes et d'hommes composant les effectifs pris en compte pour le renouvellement de la Commission Consultative Mixte Interdépartementale (CCMI) des départements des Bouches-du-Rhône, de Vaucluse, des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes sont ainsi fixées :

- 1498 agents représentés dont 1398 femmes soit 93,32% et dont 100 hommes soit 6.68%

**Article 2** – Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 05/04/2022

Bernard BEIGNIER

Pour le recteur et par délégation  
Le secrétaire général de l'académie

Bruno MARTIN

**Arrêté du 05 avril 2022 fixant le nombre de membres de la commission consultative mixte interdépartementale des départements des Bouches-du-Rhône, de Vaucluse, des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes**

Le Recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités :

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R.914-4, R.914-5, R.914-6, R.914-10 et R.914-10-2 ;

Vu l'arrêté du 11/04/2014 relatif à la création de la commission consultative mixte interdépartementale (CCMI) des départements des Bouches-du-Rhône, de Vaucluse, des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes

Vu l'arrêté du 2 mars 2022 fixant la date de constatation des effectifs déterminant le nombre de sièges des représentants des maîtres aux commissions consultatives mixtes des établissements d'enseignement privés sous contrat ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>**- La commission comprend en nombre égal des représentants de l'administration et des maîtres.

Compte tenu d'un effectif de maîtres observé à la date du **1<sup>er</sup> janvier 2022**, le nombre de ces représentants est fixé comme suit :

1° Membres représentants titulaires des maîtres : 4 ;

2° Membres représentants titulaires de l'administration : 4 ;

La commission comprend un nombre égal de représentants suppléants.

**Article 2** - Le présent arrêté s'applique en vue du renouvellement des instances consultatives mentionné à l'article R. 914-10-9 du code de l'éducation.

**Article 3** - Le Secrétaire Général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié.

Fait à Aix-en-Provence, le 05/04/2022

Bernard BEIGNIER

Pour le recteur et par délégation  
Le secrétaire général de l'académie

Bruno MARTIN



DRRH/22-930-143 du 30/05/2022

## RECRUTEMENT D'ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRE EN SERVICE PARTAGE A L'INSPE

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du 1er et 2nd degré s/c de Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Dossier suivi par : M. BOURDEAUD'HUY - DRRH - Tel 04 42 91 70 50 - mail : [ce.drrh@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.drrh@ac-aix-marseille.fr)

**15** postes d'enseignants en service partagé à l'INSPE sont à pourvoir au 1<sup>er</sup> septembre 2022 :

Profil : Profil enseignement du premier degré et du second degré.

### 1/ Candidature

Les candidatures doivent être transmises par e-mail à [ce.drrh@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.drrh@ac-aix-marseille.fr) ; [laurence.espinassy@univ-amu.fr](mailto:laurence.espinassy@univ-amu.fr) ; [isabelle.guetchoudian@univ-amu.fr](mailto:isabelle.guetchoudian@univ-amu.fr) au plus tard **le 15 juin 2022** minuit suivant la publication de cet avis, s/c du chef d'établissement, selon les consignes ci-dessous:

Objet : INSPE 2022-2023

" – NOM- PRENOM - DISCIPLINE

Copie à : établissement d'affectation du candidat

Elles doivent comporter :

- un curriculum vitae,
- une lettre de motivation avec mention obligatoire du mail et du téléphone portable pour envoi de la convocation,
- le dernier rapport d'inspection ou compte-rendu de PPCR,
- avis et signature du DASEN
- le dernier arrêté d'échelon.

### 2/ Modalités de recrutement

Les personnels en service partagé sont recrutés après examen de leur candidature par une commission mixte de recrutement composée de représentants de l'INSPE, de représentants des corps d'inspection et des services académiques. Les candidats pourront être reçus en entretien par cette commission.

### 3/ Affectation

L'affectation provisoire à l'INSPE est prononcée par le recteur de l'académie sur proposition de la commission de recrutement.

Les personnels en service partagé ont une double affectation :

- Une dans une école du premier degré ou établissement du second degré
- Une à l'INSPE de l'académie d'Aix-Marseille

L'affectation en service partagé est établie pour l'année scolaire et sera renouvelable sauf désengagement d'une des trois parties.

### 4/ Obligation de service

Les personnels effectuent un service à temps plein réparti en un demi-service

d'enseignement en école et un demi-service d'enseignement à l'INSPE.

#### 5/ Carrière/Rémunération

Tout enseignant nommé à l'INSPE conserve son grade, son ancienneté, sa rémunération antérieure (sauf indemnités liées à un poste ou une fonction particulière). Son avancement se poursuit dans les conditions statutaires usuelles.

L'enseignant est rémunéré par chacune des institutions.

#### 6/ Postes ouverts au recrutement 1<sup>er</sup> septembre 2022

Nombres de postes	Discipline	Profil	Département	Contacts
2	ARTS PLASTIQUES	Formation des futurs enseignants : mention 2	INSPE collège ALLSH	Responsable collège ALLSH <a href="mailto:jean-francois.garcia@univ-amu.fr">jean-francois.garcia@univ-amu.fr</a>
1	EDUCATION MUSICALE ET CHANT CHORAL	Formation des futurs enseignants : mention 2	INSPE collège ALLSH	Responsable collège ALLSH <a href="mailto:jean-francois.garcia@univ-amu.fr">jean-francois.garcia@univ-amu.fr</a>
2	ESPAGNOL	Formation des futurs enseignants : mention 2	INSPE collège ALLSH	Responsable collège ALLSH <a href="mailto:jean-francois.garcia@univ-amu.fr">jean-francois.garcia@univ-amu.fr</a>
1	LETTRES MODERNES	Formation des futurs enseignants : mention 2	INSPE collège ALLSH	Responsable collège ALLSH <a href="mailto:jean-francois.garcia@univ-amu.fr">jean-francois.garcia@univ-amu.fr</a>
1	DOCUMENTATION	Formation des futurs enseignants : mention 2	INSPE collège ALLSH	Responsable collège ALLSH <a href="mailto:jean-francois.garcia@univ-amu.fr">jean-francois.garcia@univ-amu.fr</a>
1	ANGLAIS	Formation des futurs enseignants : mention 2	INSPE collège ALLSH	Responsable collège ALLSH <a href="mailto:jean-francois.garcia@univ-amu.fr">jean-francois.garcia@univ-amu.fr</a>
2	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	Formation des futurs enseignants : Mention 1 et Mention 2	INSPE collège SCIENCES	Responsable collège SCIENCES <a href="mailto:rachid.zarouf@univ-amu.fr">rachid.zarouf@univ-amu.fr</a>
1	BIOTECHNOLOGIE	Formation des futurs enseignants : mention 2 Enseigner en LT Biotechnologies Biochimie Génie Biologique (BGB)	INSPE collège SCIENCES	Responsable collège SCIENCES <a href="mailto:rachid.zarouf@univ-amu.fr">rachid.zarouf@univ-amu.fr</a>
1	ARTS PLASTIQUES	Education et formation des enseignants du 1er degré : mention 1	INSPE collège ALLSH	Responsable collège ALLSH <a href="mailto:jean-francois.garcia@univ-amu.fr">jean-francois.garcia@univ-amu.fr</a>
3	LETTRES MODERNES	Education et formation des enseignants du 1er degré : mention 1	INSPE collège ALLSH	Responsable collège ALLSH <a href="mailto:jean-francois.garcia@univ-amu.fr">jean-francois.garcia@univ-amu.fr</a>

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Charles BOURDEAUD'HUY, Directeur des Relations et des Ressources Humaines*

**Campagne d'emplois 2022**  
**RECRUTEMENT ENSEIGNANT DU SECOND DEGRÉ (mi-temps partagés)**

<b>Composante (UFR, Ecole, Institut)</b>	
Nom :	<b>Inspé</b>
Localisation géographique du poste :	<b>Marseille</b>
<b>Identification du poste à pourvoir</b>	
Discipline second degré (si plusieurs disciplines, préciser l'ordre de publication) :	
<b>ARTS PLASTIQUES</b>	
Date prévisionnelle de prise de fonction :	<b>01/09/2022</b>
N° poste national (tableau campagne emploi 2021) :	<b>2911</b>
N° poste SIHAM (tableau campagne emploi 2021) :	<b>57198</b>

<b>PROFIL</b>
Profil court du poste ( <b>Attention saisie limitée à 2 lignes dans l'application</b> ) :
<b>Formation des futurs enseignants : mention 2 ARTS PLASTIQUES</b>

<b>Contact enseignement</b>	
Département d'enseignement :	<b>Collège ALLSH</b>
Nom du directeur / de la directrice du département :	<b>Jean-François Garcia</b>
Tél :	<b>06 23 78 16 76</b>
e-mail :	<b>Jean-francois.garcia@univ-amu.fr</b>

**Profil détaillé du poste**

**Compétences particulières requises :**

- L'enseignant(e) recruté doit avoir des connaissances solides en arts plastiques et en didactique des arts plastiques, mais aussi avoir des compétences dans le domaine de la formation des professionnels de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (EEF), ainsi qu'une solide connaissance des systèmes éducatifs, notamment français.
- Une solide expérience de l'enseignement au collège, et ou en lycée, est attendue, permettant la préparation des étudiants au métier d'enseignant dans le second degré.
- Des capacités à s'intégrer dans une équipe constituée sont également requises et des compétences dans la conception, le pilotage et la coordination de dispositifs de formation sont indispensables.
- Des capacités et qualités relationnelles dans le cadre du travail en équipe (tutorat, enseignement, etc).
- Il (elle) doit témoigner de réelles compétences professionnelles, didactiques et pédagogiques, actualisées et innovantes, en vue de la formation universitaire et professionnelle des futurs enseignants et, qui exige aujourd'hui :
  - De prendre en compte les transformations et les innovations pédagogiques liées au développement du numérique ;
  - De considérer l'inter et la trans-disciplinarité ;
  - De soutenir des projets collaboratifs autour des usages pédagogiques du numérique.
- L'obtention du CAFFA est souhaitable.
- Il (elle) doit avoir une bonne connaissance des attendus indispensables pour l'enseignement des arts plastiques en collège-lycée, ainsi que des épreuves des concours de recrutement de l'Éducation nationale.
- Dans le cadre des missions de l'Inspé d'Aix-Marseille, des compétences relatives à l'articulation recherche-formation sont particulièrement appréciées.

**Enseignement :**

- Formation initiale des arts plastiques conformément aux maquettes de formation de l'Inspé d'Aix-Marseille. Les domaines d'intervention seront répartis :
  - dans la didactique des arts plastiques ;
  - dans l'appropriation des attendus des programmes, et leur mise en œuvre ;
  - dans l'accompagnement des étudiants dans leur stage et dans la construction des mémoires de master, articulant terrain, recherche et formation ;
- Interventions dans les enseignements de culture commune de la formation professionnelle des enseignants, pour développer les compétences transversales des enseignants ;
- Accompagnement des étudiants/stagiaires dans l'élaboration de leurs pratiques pédagogiques et de leur professionnalité; (capacités à formuler des objectifs exigeants et atteignables en établissant une progression adaptée)

- La personne recrutée est susceptible d'intervenir dans l'ensemble des mentions du Master MEEF selon les besoins : formation initiale des enseignants du premier et du second degré, initiation à la recherche, encadrement de mémoires.

<b>Date</b>	<b>Signature du directeur/de la directrice de composante</b>
<b>Marseille le 16/11/2021</b>	

**Campagne d'emplois 2022**  
**RECRUTEMENT ENSEIGNANT DU SECOND DEGRÉ (mi-temps partagés)**

<b>Composante (UFR, Ecole, Institut)</b>	
Nom :	Inspé
Localisation géographique du poste :	Aix
<b>Identification du poste à pourvoir</b>	
Discipline second degré (si plusieurs disciplines, préciser l'ordre de publication) :	
<b>EDUCATION MUSICALE ET CHANT CHORAL</b>	
Date prévisionnelle de prise de fonction :	01/09/2022
N° poste national (tableau campagne emploi 2021) :	2942
N° poste SIHAM (tableau campagne emploi 2021) :	57214

<b>PROFIL</b>
Profil court du poste ( <b>Attention saisie limitée à 2 lignes dans l'application</b> ) :
<b>Formation des futurs enseignants : mention 2 Education musicale et chant choral</b>

<b>Contact enseignement</b>	
Département d'enseignement :	Collège ALLSH
Nom du directeur / de la directrice du département :	Jean-François Garcia
Tél :	06 23 78 16 76
e-mail :	Jean-francois.garcia@univ-amu.fr

**Profil détaillé du poste**

**Compétences particulières requises :**

- L'enseignant(e) recruté (e) doit avoir des connaissances solides en éducation musicale, plus précisément dans la technique musicale (formation musicale...), et une haute technicité en chant choral, mais aussi avoir des compétences dans le domaine de la formation des professionnels de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (EEF), ainsi qu'une solide connaissance des systèmes éducatifs, dont le système français.
- Il/elle doit pouvoir justifier d'une pratique de chant choral de haut niveau, en tant que choriste ou/et chef de chœur. Des expériences de formation en culture vocale et direction chorale sont attendues, ainsi qu'une formation technique élargie incluant formation musicale, arrangement et accompagnement clavier.
- Au regard du projet de l'option / du parcours, une expérience à l'international serait très appréciée
- Une expérience réussie de l'enseignement au collège, et ou en lycée, est attendue, permettant la préparation des étudiants au métier d'enseignant dans le second degré.
- Des capacités à s'intégrer dans une équipe constituée sont également requises et des compétences dans la conception, le pilotage et la coordination de dispositifs de formation sont indispensables.
- Il (elle) doit témoigner de réelles compétences professionnelles, didactiques et pédagogiques, actualisées et innovantes, en vue de la formation universitaire et professionnelle des futurs enseignants et, qui exige aujourd'hui :
  - De prendre en compte les transformations et les innovations pédagogiques liées au développement du numérique ;
  - De considérer l'inter et la trans-disciplinarité ;
  - De soutenir des projets collaboratifs autour des usages pédagogiques du numérique.
- Il (elle) doit avoir une bonne connaissance des attendus indispensables pour l'enseignement de l'éducation musicale et particulièrement du chant choral en collège-lycée, dans l'optique de préparer aux épreuves d'admission au nouveau CAPES d'Education musicale et chant choral.
- Dans le cadre des missions de l'Inspé d'Aix-Marseille, des compétences relatives à l'articulation recherche-formation sont particulièrement appréciées.

**Enseignement :**

- Formation initiale de la musique conformément aux maquettes de formation de l'Inspé d'Aix-Marseille. Les domaines d'intervention seront répartis :
  - dans la didactique du chant choral
  - dans l'appropriation des attendus des programmes, et leur mise en œuvre ;
  - dans l'accompagnement des étudiants dans leur stage et dans la construction des mémoires de master, articulant terrain, recherche et formation ;

- Interventions dans les enseignements de culture commune de la formation professionnelle des enseignants, pour développer les compétences transversales des enseignants ;
- Accompagnement des étudiants/stagiaires dans l'élaboration de leurs pratiques pédagogiques et de leur professionnalité ;
- La personne recrutée est susceptible d'intervenir dans l'ensemble des mentions du Master MEEF et sur tous les sites selon les besoins : formation initiale des enseignants du premier et du second degré, initiation à la recherche, encadrement de mémoires.
- Direction et animation des chœurs d'enseignants labellisés sur Aix en Provence et Avignon.

Date	Signature du directeur/de la directrice de composante
Marseille le 16/11/2021	

**Campagne d'emplois 2022**  
**RECRUTEMENT ENSEIGNANT DU SECOND DEGRÉ (mi-temps partagés)**

<b>Composante (UFR, Ecole, Institut)</b>	
Nom :	<b>Inspé</b>
Localisation géographique du poste :	<b>AIX</b>
<b>Identification du poste à pourvoir</b>	
Discipline second degré (si plusieurs disciplines, préciser l'ordre de publication) :	
Date prévisionnelle de prise de fonction :	<b>01/09/2022</b>
N° poste national (tableau campagne emploi 2022) :	<b>2966</b>
N° poste SIHAM (tableau campagne emploi 2022) :	<b>57228</b>

<b>PROFIL</b>
Profil court du poste ( <b>Attention saisie limitée à 2 lignes dans l'application</b> ) :
<b>Formation des futurs enseignants : mention 2 Espagnol</b>

<b>Contact enseignement</b>	
Département d'enseignement :	<b>Collège ALLSH</b>
Nom du directeur / de la directrice du département :	<b>Jean-François Garcia</b>
Tél :	<b>06 23 78 16 76</b>
e-mail :	<b>Jean-francois.garcia@univ-amu.fr</b>

**Profil détaillé du poste**

**Compétences particulières requises :**

- L'enseignant(e) recruté doit avoir des connaissances solides en espagnol et en didactique des langues vivantes étrangères, mais aussi avoir des compétences dans le domaine de la formation des professionnels de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (EEF), ainsi qu'une solide connaissance des systèmes éducatifs, notamment français.
- Une solide expérience de l'enseignement au collège, et ou en lycée, est attendue, permettant la préparation des étudiants au métier d'enseignant dans le second degré.
- Il (elle) doit avoir une bonne connaissance des attendus indispensables à l'enseignement des langues vivantes étrangères, plus particulièrement en espagnol, ainsi que des épreuves du CAPES de langues vivantes, mais également du PLP lettres-langues.
- Des capacités à s'intégrer dans une équipe constituée sont également requises et des compétences dans la conception, le pilotage et la coordination de dispositifs de formation sont indispensables.
- Il (elle) doit témoigner de réelles compétences professionnelles, didactiques et pédagogiques, actualisées et innovantes, en vue de la formation universitaire et professionnelle des futurs enseignants et, qui exige aujourd'hui :
  - De prendre en compte les transformations et les innovations pédagogiques liées au développement du numérique ;
  - De considérer l'inter et la trans-disciplinarité ;
  - De soutenir des projets collaboratifs autour des usages pédagogiques du numérique.
- Dans le cadre des missions de l'Inspé d'Aix-Marseille, des compétences relatives à l'articulation recherche-formation sont particulièrement appréciées.

**Enseignement :**

- Formation initiale en espagnol conformément aux maquettes de formation de l'Inspé d'Aix-Marseille. Les domaines d'intervention seront répartis :
  - dans la didactique des langues vivantes étrangères et la prise en compte de la dimension interlangues ;
  - dans l'appropriation des attendus des programmes, et leur mise en œuvre ;
  - dans l'accompagnement des étudiants dans leur stage et dans la construction des mémoires de master, articulant terrain, recherche et formation ;
  - dans l'accompagnement des étudiants non spécialistes dans le développement de leurs compétences linguistiques au niveau B2 du CECRL.

- Interventions dans les enseignements de culture commune de la formation professionnelle des enseignants, pour développer les compétences transversales des enseignants ;
- Accompagnement des étudiants/stagiaires dans l'élaboration de leurs pratiques pédagogiques et de leur professionnalité ;
- La personne recrutée est susceptible d'intervenir dans l'ensemble des mentions du Master MEEF et sur l'ensemble des sites (Aix-en-Provence, Avignon et Marseille) selon les besoins : formation initiale des enseignants du premier et du second degré, initiation à la recherche, encadrement de mémoires.

<b>Date</b>	<b>Signature du directeur/de la directrice de composante</b>
<b>Marseille le 16/11/2021</b>	

**Campagne d'emplois 2022**  
**RECRUTEMENT ENSEIGNANT DU SECOND DEGRÉ 1<sup>er</sup> DEGRÉ (mi-temps partagés)**

<b>Composante (UFR, Ecole, Institut)</b>	
Nom :	<b>Inspé</b>
Localisation géographique du poste :	<b>Aix-en-Provence et Marseille</b>
<b>Identification du poste à pourvoir</b>	
Discipline second degré (si plusieurs disciplines, préciser l'ordre de publication) :	
Date prévisionnelle de prise de fonction :	<b>01/09/2022</b>
N° poste national (tableau campagne emploi 2022) :	<b>2991</b>
N° poste SIHAM (tableau campagne emploi 2022) :	<b>57298</b>

<b>PROFIL</b>
Profil court du poste ( <b>Attention saisie limitée à 2 lignes dans l'application</b> ) :
<b>Education et formation des enseignants du 1<sup>er</sup> degré – Arts Plastiques</b>

<b>Contact enseignement</b>	
Département d'enseignement :	<b>Collège ALLSH</b>
Nom du directeur / de la directrice du département :	<b>Alice Delserieys /Jean-François Garcia</b>
Tél :	<b>06 95 65 33 38 /06 23 78 16 76</b>
e-mail :	<b>alice.delserieys@univ-amu.fr;jean-francois.garcia@univ-amu.fr</b>

**Profil détaillé du poste :**

**Compétences particulières requises :**

- Le (la) professeur(e) des écoles recruté(e) devra avoir une bonne connaissance des dispositifs et contenus de formation de l'INSPE.
- Il (elle) devra préparer les étudiants au métier d'enseignant et avoir une bonne connaissance des épreuves du CRPE, avec un ancrage particulier en arts plastiques.
- De solides compétences professionnelles, didactiques et pédagogiques sont attendues en vue de la formation universitaire et professionnelle des futurs enseignants. Pour ces raisons, l'obtention du CAFIPEMF et une expérience de maître-formateur seront appréciées, ainsi qu'un ancrage dans la recherche en éducation (master recherche, doctorat, projets collaboratifs, ...).
- Une expérience dans le domaine de l'enseignement de type FAD (à distance).
- Une expérience dans la création d'outils, de ressources ou de dispositifs pédagogiques innovants (plateformes, applications, ressources multimédia) serait appréciée.
- Il (elle) devra faire preuve de capacité d'adaptation et d'initiative face à des nouvelles modalités ou organisations de formation, et s'engager dans le travail d'équipe au sein de l'Inspé et avec les partenaires de l'Inspé.
- Il (elle) devra prendre part à la mise en œuvre du projet défini dans le dossier d'accréditation de l'INSPE.

**Enseignement :**

- Enseignements dans le master MEEF mention 1 Premier degré Parcours Professeur des écoles : dimensions didactiques et disciplinaires actualisées - développement de la polyvalence et de la construction des apprentissages, notamment à l'école Maternelle - gestion de classe - une expertise dans l'enseignement des arts plastiques pour la formation des professeurs des écoles sera une plus-value ;
- Contribution à l'intégration du numérique dans les pratiques professionnelles et éducatives ;
- Accompagnement des étudiants/stagiaires dans les stages, aide à la préparation de la classe, analyses de pratiques pédagogiques ;
- Interventions dans les enseignements de culture commune de la formation professionnelle des enseignants (masters MEEF) ; Notamment dans le cadre de l'Education artistique et culturelle en partenariat avec la DAAC et de l'UE 3 module Education Artistique et culturelle (30h).
- Les enseignements se situeront majoritairement sur les sites de l'Inspé d'Aix-en-Provence et ponctuellement de Marseille.

<b>Date</b>	<b>Signature du directeur/de la directrice de composante</b>
<b>Marseille le 16/11/2021</b>	

**Campagne d'emplois 2022**  
**RECRUTEMENT ENSEIGNANT DU SECOND DEGRÉ (mi-temps partagés)**

<b>Composante (UFR, Ecole, Institut)</b>	
Nom :	<b>Inspé</b>
Localisation géographique du poste :	<b>Aix en Provence et Marseille</b>
<b>Identification du poste à pourvoir</b>	
Discipline second degré (si plusieurs disciplines, préciser l'ordre de publication) :	
<b>EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE</b>	
Date prévisionnelle de prise de fonction :	<b>01/09/2022</b>
N° poste national (tableau campagne emploi 2021) :	<b>2887</b>
N° poste SIHAM (tableau campagne emploi 2021) :	<b>57325</b>

<b>PROFIL</b>
Profil court du poste ( <b>Attention saisie limitée à 2 lignes dans l'application</b> ) :
<b>Formation des futurs enseignants : Mention 1 et Mention 2 Education Physique et Sportive (EPS)</b>

<b>Contact enseignement</b>	
Département d'enseignement :	<b>Collège Sciences</b>
Nom du directeur / de la directrice du département :	<b>Rachid Zarouf</b>
Tél :	<b>06 98 24 61 41</b>
e-mail :	<b>rachid.zarouf@univ-amu.fr</b>

**Profil détaillé du poste**

**Compétences particulières requises :**

- L'enseignant(e) recruté doit avoir des connaissances confirmées en Education Physique et Sportive (EPS) et en didactique de l'EPS, mais aussi avoir des compétences dans le domaine de la formation des professionnels de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (EEF), ainsi qu'une solide connaissance des systèmes éducatifs, notamment français.
- Une expérience éprouvée de l'enseignement au collège, et/ou en lycée, et/ou dans le premier degré, est attendue, permettant la préparation des étudiants à l'enseignement de l'EPS dans le premier degré et au métier d'enseignant d'EPS dans le second degré.
- Des capacités à s'intégrer dans une équipe constituée sont également requises et des compétences dans la conception, le pilotage et la coordination de dispositifs de formation sont indispensables.
- Il (elle) doit témoigner de réelles compétences professionnelles, didactiques et pédagogiques, actualisées et innovantes, en vue de la formation universitaire et professionnelle des futurs enseignants (professeurs des écoles et professeurs d'EPS) et, qui exige aujourd'hui :
  - De prendre en compte les transformations et les innovations pédagogiques liées au développement du numérique ;
  - De considérer l'inter et la trans-disciplinarité ;
  - De soutenir des projets collaboratifs autour des usages pédagogiques du numérique.
- Il (elle) doit avoir une bonne connaissance des attendus indispensables pour l'enseignement de l'EPS dans le premier degré et en collège-lycée, ainsi que des épreuves des concours de recrutement de l'Education nationale (CRPE, CAPEPS).
- Dans le cadre des missions de l'Inspé d'Aix-Marseille, des compétences relatives à l'articulation recherche-formation sont particulièrement appréciées.

**Enseignement :**

- Formation initiale de l'EPS conformément aux maquettes de formation de l'Inspé d'Aix-Marseille. Les domaines d'intervention seront répartis :
  - dans la didactique de l'EPS (enseignement de l'EPS dans le premier degré et le second degré, formation professionnelle) ;
  - dans l'appropriation des attendus des programmes, et leur mise en œuvre ;
  - dans l'accompagnement des étudiants dans leur stage et dans la construction des mémoires de master, articulant terrain, recherche et formation ;

- Interventions dans les enseignements de culture commune de la formation professionnelle des enseignants, pour développer les compétences transversales des enseignants ;
- Accompagnement des étudiants/stagiaires dans l'élaboration de leurs pratiques pédagogiques et de leur professionnalité ;
- La personne recrutée est susceptible d'intervenir dans l'ensemble des mentions du Master MEEF selon les besoins : formation initiale des enseignants du premier et du second degré, initiation à la recherche, encadrement de mémoires.

Date	Signature du directeur/de la directrice de composante
Marseille le 16/11/2021	

**Campagne d'emplois 2022**  
**RECRUTEMENT ENSEIGNANT DU SECOND DEGRÉ (mi-temps partagés)**

<b>Composante (UFR, Ecole, Institut)</b>	
Nom :	Inspé
Localisation géographique du poste :	Marseille
<b>Identification du poste à pourvoir</b>	
Discipline second degré (si plusieurs disciplines, préciser l'ordre de publication) :	
BIOTECHNOLOGIE	
Date prévisionnelle de prise de fonction :	01/09/2022
N° poste national (tableau campagne emploi 2022) :	0893
N° poste SIHAM (tableau campagne emploi 2022) :	81024

<b>PROFIL</b>
Profil court du poste ( <b>Attention saisie limitée à 2 lignes dans l'application</b> ) :
<b>Formation des futurs enseignants : mention 2 Enseigner en LT Biotechnologies Biochimie Génie Biologique (BGB)</b>

<b>Contact enseignement</b>	
Département d'enseignement :	Collège SCIENCES
Nom du directeur / de la directrice du département :	Rachid ZAROUF
Tél :	06 98 24 61 41
e-mail :	<a href="mailto:rachid.zarouf@univ-amu.fr">rachid.zarouf@univ-amu.fr</a>

**Profil détaillé du poste**

**Compétences particulières requises :**

- L'enseignant(e) recruté doit avoir des connaissances et savoir-faire solides des différents domaines des biotechnologies spécialité biochimie génie biologique en lycée technologique et des principes didactiques relatifs aux disciplines du champ des biotechnologies ; il doit aussi présenter des compétences dans le domaine de la formation des professionnels de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (EEF), ainsi qu'une solide connaissance des systèmes éducatifs, notamment français.
- Une solide expérience de l'enseignement en lycée technologique est attendue, permettant la préparation des étudiants au métier d'enseignant dans le second degré.
- Des capacités à s'intégrer dans une équipe constituée sont également requises et des compétences dans la conception, le pilotage et la coordination de dispositifs de formation sont indispensables.
- Il (elle) doit témoigner de réelles compétences professionnelles, didactiques et pédagogiques, actualisées et innovantes, en vue de la formation universitaire et professionnelle des futurs enseignants et, qui exige aujourd'hui :
  - De prendre en compte les transformations et les innovations pédagogiques liées au développement du numérique ;
  - De considérer l'inter et la trans-disciplinarité ;
  - De soutenir des projets collaboratifs autour des usages pédagogiques du numérique.
- L'obtention du CAFFA est souhaitable.
- Il (elle) doit avoir une bonne connaissance des attendus indispensables pour l'enseignement des biotechnologies spécialité biochimie génie biologique en lycée technologique, des filières pré-bac mais également post-bac, ainsi que des épreuves des concours de recrutement de l'Education nationale.
- Dans le cadre des missions de l'Inspé d'Aix-Marseille, des compétences relatives à l'articulation recherche-formation sont particulièrement appréciées.

**Enseignement :**

- Formation initiale en biotechnologies biochimie génie biologique en lycée technologique conformément aux maquettes de formation de l'Inspé d'Aix-Marseille. Les domaines d'intervention seront répartis :
  - dans la didactique des disciplines du champ des biotechnologies mais plus précisément dans les domaines de la biochimie, de la microbiologie, de la biologie cellulaire et biologie moléculaire, de la biophysio-pathologie humaine, tout en assurant l'intégration d'une dynamique interdisciplinaire ;

- dans l'appropriation des attendus des programmes, et leur mise en œuvre mobilisant les différentes techniques de laboratoire du secteur des BGB ;
- dans l'accompagnement des étudiants dans leur stage et dans la construction des mémoires de master, articulant terrain, recherche et formation ;
- Interventions dans les enseignements de culture commune de la formation professionnelle des enseignants, pour développer les compétences transversales des enseignants, en particulier dans le contexte du lycée technologique au sein du parcours Enseigner les Sciences de la vie, les sciences de la Terre en collège-LGT, mais également dans les transitions inter-cycle (collège-lycée ; lycée professionnel-lycée technologique) ;
- Accompagnement des étudiants/stagiaires dans l'élaboration de leurs pratiques pédagogiques et de leur professionnalité ;
- La personne recrutée est susceptible d'intervenir dans l'ensemble des mentions du Master MEEF selon les besoins : formation initiale des enseignants du second degré, initiation à la recherche, encadrement de mémoires.

Date	Signature du directeur/de la directrice de composante

**Campagne d'emplois 2022**  
**RECRUTEMENT ENSEIGNANT DU SECOND DEGRÉ (mi-temps partagés)**

<b>Composante (UFR, Ecole, Institut)</b>	
Nom :	<b>Inspé</b>
Localisation géographique du poste :	<b>Aix</b>
<b>Identification du poste à pourvoir</b>	
Discipline second degré (si plusieurs disciplines, préciser l'ordre de publication) :	
ANGLAIS	
Date prévisionnelle de prise de fonction :	<b>01/09/2022</b>
N° poste national (tableau campagne emploi 2022) :	<b>2966</b>
N° poste SIHAM (tableau campagne emploi 2022) :	<b>57228</b>
<b>PROFIL</b>	
Profil court du poste ( <b>Attention saisie limitée à 2 lignes dans l'application</b> ) :	
<b>Formation des futurs enseignants : mention 2 Anglais</b>	
<b>Contact enseignement</b>	
Département d'enseignement :	<b>Collège ALLSH</b>
Nom du directeur / de la directrice du département :	<b>Jean-François Garcia</b>
Tél :	<b>06 23 78 16 76</b>
e-mail :	<b>Jean-francois.garcia@univ-amu.fr</b>

**Profil détaillé du poste**

**Compétences particulières requises :**

- L'enseignant(e) recruté doit avoir des connaissances solides en anglais et en didactique des langues vivantes étrangères, mais aussi avoir des compétences dans le domaine de la formation des professionnels de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (EEF), ainsi qu'une solide connaissance des systèmes éducatifs, notamment français.
- Une solide expérience de l'enseignement au collège, et ou en lycée, est attendue, permettant la préparation des étudiants au métier d'enseignant dans le second degré.
- Il (elle) doit avoir une bonne connaissance des attendus indispensables à l'enseignement des langues vivantes étrangères, plus particulièrement en anglais, ainsi que des épreuves du CAPES de langues vivantes et particulièrement anglais, mais également du PLP lettres-langues.
- Des capacités à s'intégrer dans une équipe constituée sont également requises et des compétences dans la conception, le pilotage et la coordination de dispositifs de formation sont indispensables.
- Il (elle) doit témoigner de réelles compétences professionnelles, didactiques et pédagogiques, actualisées et innovantes, en vue de la formation universitaire et professionnelle des futurs enseignants et, qui exige aujourd'hui :
  - De prendre en compte les transformations et les innovations pédagogiques liées au développement du numérique ;
  - De considérer l'inter et la trans-disciplinarité ;
  - De soutenir des projets collaboratifs autour des usages pédagogiques du numérique.

- Il (elle) doit avoir une bonne connaissance des attendus indispensables pour l'enseignement de l'anglais en collège-lycée, ainsi que des épreuves des concours de recrutement de l'Education nationale.
- Dans le cadre des missions de l'Inspé d'Aix-Marseille, des compétences relatives à l'articulation rechercheformation sont particulièrement appréciées.

### **Enseignement :**

- Formation initiale en anglais conformément aux maquettes de formation de l'Inspé d'Aix-Marseille. Les domaines d'intervention seront répartis :
  - dans la didactique des langues vivantes étrangères et la prise en compte de la dimension interlangues ;
  - dans l'appropriation des attendus des programmes, et leur mise en œuvre ;
  - dans l'accompagnement des étudiants dans leur stage et dans la construction des mémoires de master, articulant terrain, recherche et formation ;
  - dans l'accompagnement des étudiants non spécialistes dans le développement de leurs compétences linguistiques au niveau B2 du CECRL.
- Interventions dans les enseignements de culture commune de la formation professionnelle des enseignants, pour développer les compétences transversales des enseignants ;
- Accompagnement des étudiants/stagiaires dans l'élaboration de leurs pratiques pédagogiques et de leur professionnalité ;
- La personne recrutée est susceptible d'intervenir dans l'ensemble des mentions du Master MEEF et sur l'ensemble des sites (Aix-en-Provence, Avignon, Marseille, Digne) selon les besoins : formation initiale des enseignants du premier et du second degré, initiation à la recherche, encadrement de mémoires.

<b>Date</b>	<b>Signature du directeur/de la directrice de composante</b>
<b>Marseille le 16/11/2021</b>	

2 sur 2

**Campagne d'emplois 2022**  
**RECRUTEMENT ENSEIGNANT DU SECOND DEGRÉ (mi-temps partagés)**

<b>Composante (UFR, Ecole, Institut)</b>	
Nom :	<b>Inspé</b>
Localisation géographique du poste :	<b>Aix</b>
<b>Identification du poste à pourvoir</b>	
Discipline second degré (si plusieurs disciplines, préciser l'ordre de publication) :	
<b>DOCUMENTATION</b>	
Date prévisionnelle de prise de fonction :	<b>01/09/2022</b>
N° poste national (tableau campagne emploi 2021) :	<b>2942</b>
N° poste SIHAM (tableau campagne emploi 2021) :	<b>57214</b>

<b>PROFIL</b>
Profil court du poste ( <b>Attention saisie limitée à 2 lignes dans l'application</b> ) :
<b>Formation des futurs enseignants : mention 2 professeur Documentaliste</b>

<b>Contact enseignement</b>	
Département d'enseignement :	<b>Collège ALLSH</b>
Nom du directeur / de la directrice du département :	<b>Jean-François Garcia</b>
Tél :	<b>06 23 78 16 76</b>
e-mail :	<b>Jean-francois.garcia@univ-amu.fr</b>

### **Profil détaillé du poste**

#### **Compétences particulières requises :**

- L'enseignant(e) recruté doit avoir des connaissances solides en sciences de l'information et de la communication et en didactique de la documentation, mais aussi avoir des compétences dans le domaine de la formation des professionnels de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (EEF), ainsi qu'une solide connaissance des systèmes éducatifs, notamment français.
- Une solide expérience de l'enseignement au collège, et ou en lycée, est attendue, permettant la préparation des étudiants au métier d'enseignant dans le second degré.
- Des capacités à s'intégrer dans une équipe constituée sont également requises et des compétences dans la conception, le pilotage et la coordination de dispositifs de formation sont indispensables.
- Il (elle) doit témoigner de réelles compétences professionnelles, didactiques et pédagogiques, actualisées et innovantes, en vue de la formation universitaire et professionnelle des futurs enseignants et, qui exige aujourd'hui :
  - De prendre en compte les transformations et les innovations pédagogiques liées au développement du numérique ;
  - De considérer l'inter et la trans-disciplinarité ;
  - De soutenir des projets collaboratifs autour des usages pédagogiques du numérique.
- L'obtention du CAFFA est souhaitable.

- Il (elle) doit avoir une bonne connaissance des attendus indispensables pour l'enseignement de l'information documentation, de l'éducation aux médias et à l'information en collège-lycée, ainsi que des épreuves du concours du CAPES de Documentation.
- Dans le cadre des missions de l'Inspé d'Aix-Marseille, des compétences relatives à l'articulation recherche formation sont particulièrement appréciées.

### **Enseignement :**

- Formation initiale des professeurs documentalistes conformément aux maquettes de formation de l'Inspé d'Aix Marseille. Les domaines d'intervention seront répartis :
  - dans la didactique de la documentation et le traitement documentaire (catalogage, indexation, classification) ;
  - dans l'appropriation des attendus institutionnels ;
  - dans l'accompagnement des étudiants dans leur stage et dans la construction des mémoires de master, articulant terrain, recherche et formation ;
- Interventions dans les enseignements de culture commune de la formation professionnelle des enseignants, pour développer les compétences transversales des enseignants ;
- Accompagnement des étudiants/stagiaires dans l'élaboration de leurs pratiques pédagogiques et de leur professionnalité ;
- La personne recrutée est susceptible d'intervenir dans l'ensemble des mentions du Master MEEF selon les besoins : formation initiale des enseignants du premier et du second degré, initiation à la recherche, encadrement de mémoires.

<b>Date</b>	<b>Signature du directeur/de la directrice de composante</b>
<b>Marseille le 16/11/2021</b>	

**Campagne d'emplois 2022**  
**RECRUTEMENT ENSEIGNANT DU SECOND DEGRÉ 1<sup>er</sup> DEGRE (mi-temps partagés)**

<b>Composante (UFR, Ecole, Institut)</b>	
Nom :	<b>Inspé</b>
Localisation géographique du poste :	<b>Avignon</b>
<b>Identification du poste à pourvoir</b>	
Discipline second degré (si plusieurs disciplines, préciser l'ordre de publication) :	
FRANCAIS	
Date prévisionnelle de prise de fonction :	<b>01/09/2022</b>
N° poste national (tableau campagne emploi 2022) :	<b>2917</b>
N° poste SIHAM (tableau campagne emploi 2022) :	<b>57272</b>
<b>PROFIL</b>	
Profil court du poste ( <b>Attention saisie limitée à 2 lignes dans l'application</b> ) :	
<b>Education et formation des enseignants du 1<sup>er</sup> degré - Français</b>	
<b>Contact enseignement</b>	
Département d'enseignement :	<b>Collège ALLSH</b>
Nom du directeur / de la directrice du département :	<b>Alice Delserieys /Jean-François Garcia</b>
Tél :	<b>06 95 65 33 38 /06 23 78 16 76</b>
e-mail :	<b>alice.delserieys@univ-amu.fr;jean-francois.garcia@univ-amu.fr</b>

**Profil détaillé du poste :**

**Compétences particulières requises :**

- Le (la) professeur(e) des écoles recruté(e) devra avoir une bonne connaissance des dispositifs et contenus de formation de l'INSPE.
- Il (elle) devra préparer les étudiants au métier d'enseignant et avoir une bonne connaissance des épreuves du CRPE, avec un ancrage particulier en français.
- De solides compétences professionnelles, didactiques et pédagogiques sont attendues en vue de la formation universitaire et professionnelle des futurs enseignants. Pour ces raisons, l'obtention du CAFIPEMF et une expérience de maître-formateur seront appréciées, ainsi qu'un ancrage dans la recherche en éducation (master recherche, doctorat, projets collaboratifs, ...).
- Une expérience dans le domaine de l'ouverture à l'international et/ou une habilitation dans l'enseignement d'une langue vivante seraient un plus.
- Une expérience dans la création d'outils, de ressources ou de dispositifs pédagogiques innovants (plateformes, applications, ressources multimédia) serait appréciée.
- Il (elle) devra faire preuve de capacité d'adaptation et d'initiative face à des nouvelles modalités ou organisations de formation, et s'engager dans le travail d'équipe au sein de l'Inspé et avec les partenaires de l'Inspé.
- Il (elle) devra prendre part à la mise en œuvre du projet défini dans le dossier d'accréditation de l'INSPE.
- Des connaissances de la spécificité des enseignements à l'école Maternelle seraient appréciées.

**Enseignement :**

- Enseignements dans le master MEEF mention 1 Premier degré Parcours Professeur des écoles : dimensions didactiques et disciplinaires actualisées - développement de la polyvalence et de la

construction des apprentissages, notamment à l'école Maternelle - gestion de classe - une expertise dans l'enseignement du français pour la formation des professeurs des écoles sera une plus-value ;

- Contribution à l'intégration du numérique dans les pratiques professionnelles et éducatives ;
- Accompagnement des étudiants/stagiaires dans les stages, aide à la préparation de la classe, analyses de pratiques pédagogiques ;
- Interventions dans les enseignements de culture commune de la formation professionnelle des enseignants (masters MEEF) ;
- Les enseignements se situeront majoritairement sur le site de l'Inspé d'Avignon.

<b>Date</b>	<b>Signature du directeur/de la directrice de composante</b>
<b>Marseille le 16/11/2021</b>	

**Campagne d'emplois 2022**  
**RECRUTEMENT ENSEIGNANT DU SECOND DEGRÉ 1<sup>er</sup> DEGRE (mi-temps partagés)**

<b>Composante (UFR, Ecole, Institut)</b>	
Nom :	<b>Inspé</b>
Localisation géographique du poste :	<b>Aix-en-Provence et Marseille</b>
<b>Identification du poste à pourvoir</b>	
Discipline second degré (si plusieurs disciplines, préciser l'ordre de publication) :	
<b>FRANCAIS</b>	
Date prévisionnelle de prise de fonction :	<b>01/09/2022</b>
N° poste national (tableau campagne emploi 2022) :	<b>2917</b>
N° poste SIHAM (tableau campagne emploi 2022) :	<b>57272</b>
<b>PROFIL</b>	
Profil court du poste ( <b>Attention saisie limitée à 2 lignes dans l'application</b> ) :	
<b>Education et Formation des enseignants du premier degré - Français</b>	
<b>Contact enseignement</b>	
Département d'enseignement :	<b>Collège ALLSH</b>
Nom du directeur / de la directrice du département :	<b>Alice Delserieys /Jean-François Garcia</b>
Tél :	<b>06 95 65 33 38 /06 23 78 16 76</b>
e-mail :	<b>alice.delserieys@univ-amu.fr;jean-francois.garcia@univ-amu.fr</b>

**Profil détaillé du poste :**

**Compétences particulières requises :**

- Le (la) professeur(e) des écoles recruté(e) devra avoir une bonne connaissance des dispositifs et contenus de formation de l'INSPE.
- Il (elle) devra préparer les étudiants au métier d'enseignant et avoir une bonne connaissance des épreuves du CRPE, avec un ancrage particulier en français.
- De solides compétences professionnelles, didactiques et pédagogiques sont attendues en vue de la formation universitaire et professionnelle des futurs enseignants. Pour ces raisons, l'obtention du CAFIPEMF et une expérience de maître-formateur seront appréciées, ainsi qu'un ancrage dans la recherche en éducation (master recherche, doctorat, projets collaboratifs, ...).
- Une expérience dans le domaine de l'ouverture à l'international et/ou une habilitation dans l'enseignement d'une langue vivante seraient un plus.
- Une expérience dans la création d'outils, de ressources ou de dispositifs pédagogiques innovants (plateformes, applications, ressources multimédia) serait appréciée.
- Il (elle) devra faire preuve de capacité d'adaptation et d'initiative face à des nouvelles modalités ou organisations de formation, et s'engager dans le travail d'équipe au sein de l'Inspé et avec les partenaires de l'Inspé.
- Il (elle) devra prendre part à la mise en œuvre du projet défini dans le dossier d'accréditation de l'INSPE.

**Enseignement :**

- Enseignements dans le master MEEF mention 1 Premier degré Parcours Professeur des écoles : dimensions didactiques et disciplinaires actualisées - développement de la polyvalence et de la

construction des apprentissages - gestion de classe - une expertise dans l'enseignement du français pour la formation des professeurs des écoles sera une plus-value ;

- Contribution à l'intégration du numérique dans les pratiques professionnelles et éducatives ;
- Accompagnement des étudiants/stagiaires dans les stages, aide à la préparation de la classe, analyses de pratiques pédagogiques ;
- Interventions dans les enseignements de culture commune de la formation professionnelle des enseignants (masters MEEF) ;
- Les enseignements se situeront majoritairement sur les sites de l'Inspé d'Aix-en-Provence et de Marseille.

<b>Date</b>	<b>Signature du directeur/de la directrice de composante</b>
<b>Marseille le 16/11/2021</b>	

**Campagne d'emplois 2022**  
**RECRUTEMENT ENSEIGNANT DU SECOND DEGRÉ (mi-temps partagés)**

<b>Composante (UFR, Ecole, Institut)</b>	
Nom :	Inspé
Localisation géographique du poste :	Aix
<b>Identification du poste à pourvoir</b>	
Discipline second degré (si plusieurs disciplines, préciser l'ordre de publication) :	
FRANCAIS	
Date prévisionnelle de prise de fonction :	01/09/2022
N° poste national (tableau campagne emploi 2022) :	2911
N° poste SIHAM (tableau campagne emploi 2022) :	57198

<b>PROFIL</b>
Profil court du poste ( <b>Attention saisie limitée à 2 lignes dans l'application</b> ) :
<b>Formation des futurs enseignants : mention 2 Français</b>

<b>Contact enseignement</b>	
Département d'enseignement :	Collège ALLSH
Nom du directeur / de la directrice du département :	Jean-François Garcia
Tél :	06 23 78 16 76
e-mail :	Jean-francois.garcia@univ-amu.fr

### **Profil détaillé du poste**

#### **Compétences particulières requises :**

- L'enseignant(e) recruté doit avoir des connaissances solides en lettres modernes et en didactique des lettres, mais aussi avoir des compétences dans le domaine de la formation des professionnels de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (EEF), ainsi qu'une solide connaissance des systèmes éducatifs, notamment français.
- Une solide expérience de l'enseignement au collège, et ou en lycée, est attendue, permettant la préparation des étudiants au métier d'enseignant dans le second degré.
- Des capacités à s'intégrer dans une équipe constituée sont également requises et des compétences dans la conception, le pilotage et la coordination de dispositifs de formation sont indispensables.
- Il (elle) doit témoigner de réelles compétences professionnelles, didactiques et pédagogiques, actualisées et innovantes, en vue de la formation universitaire et professionnelle des futurs enseignants et, qui exige aujourd'hui :
  - De prendre en compte les transformations et les innovations pédagogiques liées au développement du numérique ;
  - De considérer l'inter et la trans-disciplinarité ;
  - De soutenir des projets collaboratifs autour des usages pédagogiques du numérique.
- L'obtention du CAFFA est souhaitable.

- Il (elle) doit avoir une bonne connaissance des attendus indispensables pour l'enseignement des lettres modernes en collège-lycée, ainsi que des épreuves des concours de recrutement de l'Education nationale.
- Dans le cadre des missions de l'Inspé d'Aix-Marseille, des compétences relatives à l'articulation recherche formation sont particulièrement appréciées.

### **Enseignement :**

- Formation initiale en lettres modernes conformément aux maquettes de formation de l'Inspé d'Aix-Marseille. Les domaines d'intervention seront répartis :
  - dans la didactique des lettres ;
  - dans l'appropriation des attendus des programmes, et leur mise en œuvre ;
  - dans l'accompagnement des étudiants dans leur stage et dans la construction des mémoires de master, articulant terrain, recherche et formation ;
- Interventions dans les enseignements de culture commune de la formation professionnelle des enseignants, pour développer les compétences transversales des enseignants ;
- Accompagnement des étudiants/stagiaires dans l'élaboration de leurs pratiques pédagogiques et de leur professionnalité ;
- La personne recrutée est susceptible d'intervenir dans l'ensemble des mentions du Master MEEF selon les besoins : formation initiale des enseignants du premier et du second degré, initiation à la recherche, encadrement de mémoires.

<b>Date</b>	<b>Signature du directeur/de la directrice de composante</b>
<b>Marseille le 16/11/2021</b>	

**Campagne d'emplois 2022**  
**RECRUTEMENT ENSEIGNANT DU SECOND DEGRÉ 1<sup>er</sup> DEGRE (mi-temps partagés)**

<b>Composante (UFR, Ecole, Institut)</b>	
Nom :	Inspé
Localisation géographique du poste :	Marseille
<b>Identification du poste à pourvoir</b>	
Discipline second degré (si plusieurs disciplines, préciser l'ordre de publication) :	
FRANCAIS	
Date prévisionnelle de prise de fonction :	01/09/2022
N° poste national (tableau campagne emploi 2022) :	2991
N° poste SIHAM (tableau campagne emploi 2022) :	57298
<b>PROFIL</b>	
Profil court du poste ( <b>Attention saisie limitée à 2 lignes dans l'application</b> ) :	
Education et Formation des enseignants du premier degré - Français	
<b>Contact enseignement</b>	
Département d'enseignement :	Collège ALLSH
Nom du directeur / de la directrice du département :	Alice Delserieys /Jean-François Garcia
Tél :	06 95 65 33 38 /06 23 78 16 76
e-mail :	alice.delserieys@univ-amu.fr;jean-francois.garcia@univ-amu.fr

### Profil détaillé du poste

#### Compétences particulières requises :

- Le (la) professeur(e) des écoles recruté(e) devra avoir une bonne connaissance des dispositifs et contenus de formation de l'INSPE.
- Il (elle) devra préparer les étudiants au métier d'enseignant et avoir une bonne connaissance des épreuves du CRPE, avec un ancrage particulier en français.
- De solides compétences professionnelles, didactiques et pédagogiques sont attendues en vue de la formation universitaire et professionnelle des futurs enseignants. Pour ces raisons, l'obtention du CAFIPEMF et une expérience de maître-formateur seront appréciées, ainsi qu'un ancrage dans la recherche en éducation (master recherche, doctorat, projets collaboratifs, ...).
- Une expérience dans le domaine de l'ouverture à l'international et/ou une habilitation dans l'enseignement d'une langue vivante seraient un plus.
- Une expérience dans la création d'outils, de ressources ou de dispositifs pédagogiques innovants (plateformes, applications, ressources multimédia) serait appréciée.
- Il (elle) devra faire preuve de capacité d'adaptation et d'initiative face à des nouvelles modalités ou organisations de formation, et s'engager dans le travail d'équipe au sein de l'Inspé et avec les partenaires de l'Inspé.
- Il (elle) devra prendre part à la mise en œuvre du projet défini dans le dossier d'accréditation de l'INSPE.
- Des connaissances de la spécificité des enseignements à l'école Maternelle seraient appréciées.

#### Enseignement :

- Enseignements dans le master MEEF mention 1 Premier degré Parcours Professeur des écoles : dimensions didactiques et disciplinaires actualisées - développement de la polyvalence et de la

construction des apprentissages, notamment à l'école Maternelle - gestion de classe - une expertise dans l'enseignement du français pour la formation des professeurs des écoles sera une plus-value ;

- Contribution à l'intégration du numérique dans les pratiques professionnelles et éducatives ;
- Accompagnement des étudiants/stagiaires dans les stages, aide à la préparation de la classe, analyses de pratiques pédagogiques ;
- Interventions dans les enseignements de culture commune de la formation professionnelle des enseignants (masters MEEF) ;
- Les enseignements se situeront majoritairement sur les sites de l'Inspé d'Aix-en-Provence et de Marseille.

<b>Date</b>	<b>Signature du directeur/de la directrice de composante</b>
<b>Marseille le 16/11/2021</b>	



DIEPAT/22-930-1408 du 30/05/2022

**PERSONNELS INFIRMIERS : COMPETENCE GEOGRAPHIQUE A COMPTE DE L'ANNEE  
SCOLAIRE 2022-2023**

Destinataires : Mesdames et Messieurs les infirmiers de l'éducation nationale - Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements publics du second degré - Mesdames et Messieurs les directeurs d'école - Mesdames et Messieurs les IEN premier degré - Madame et Messieurs les IA-DASEN - Tout public

Dossier suivi par : Mme BONTEMPS - infirmière conseillère technique du recteur, Service santé et social - Tel : 04 42 95 29 40 - Mme QUARANTA - chef de de bureau des personnels médico-sociaux - Tel : 04 42 91 74 37 - Secrétariat DIEPAT - Tel : 04 42 91 72 26 - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Vous trouverez ci-après la liste des postes inter-degrés d'infirmiers(e) implantés dans les établissements scolaires de l'académie d'Aix-Marseille à compter de l'année scolaire 2022-2023.

Pour chacun des postes, le collège servant d'affectation principale est mentionné en gras ; cette affectation principale est assortie de la liste des établissements scolaires où le personnel infirmier exerce également sa compétence.

Liste des sigles utilisés : ZR = zone de recrutement ; CLG = collège ; E.P.PU = école primaire publique ; E.M.PU = école maternelle publique.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Charles BOURDEAUD'HUY, Directeur des Relations et des Ressources Humaines*

## POSTES INTER DEGRES, PERSONNELS INFIRMIER(E)S: Synthèse par Département et par Réseau

Dept	Réseau	Etablissement				Quotité de travail		
		Sigle	Dénomination	Ville	REP, REP+	Quotité Etablissement	Quotité ZR	
04	Bléone -Durance	CLG	<b>Marcel André</b>	Seyne		60%	} 40%	
		ZR	Andre Honnorat	Barcelonnette				
<b>Total</b>			<b>1 CLG + 2 ZR</b>					
04	Bléone -Durance	CLG	<b>Gassendi</b>	Digne-Les-Bains		20%	} 80%	
		ZR	Camille Reymond	Château-Arnoux-Saint-Auban				
<b>Total</b>			<b>1 CLG + 2 ZR</b>					
04	Bléone -Durance	CLG	<b>María Borelly</b>	Digne-Les-Bains		60%	40%	
		ZR						
<b>Total</b>			<b>CLG + ZR</b>					
04	Bléone -Durance	CLG	<b>René Cassin</b>	Saint-André-Les-Alpes		32%	} 22%	
		CLG	<b>Verdon (Du)</b>	Castellane				23%
		CLG	<b>Emile Honnoraty</b>	Annot				
<b>Total</b>			<b>3 CLG + 3 ZR</b>					
04	Bléone -Durance	CLG	<b>Paul Arène</b>	Sisteron		50%	} 50% (30%)*	
		CLG	<b>Massot *</b>	La Motte-du-Caire				(20%)*
<b>Total</b>			<b>2 CLG + 2 ZR</b>					
04	Giono	CLG	<b>Pays de Banon</b>	Banon		40%	} 60%	
		ZR	Jean Giono	Manosque				
<b>Total</b>			<b>1 CLG + 2 ZR</b>					
04	Giono	CLG	<b>Henri Laugier</b>	Forcalquier		60%	40%	
		ZR						
<b>Total</b>			<b>CLG + ZR</b>					
04	Giono	CLG	<b>Mont d'Or</b>	Manosque		70%	30%	
		ZR						
<b>Total</b>			<b>CLG + ZR</b>					
04	Giono	CLG	<b>Itard (Docteur)</b>	Oraison		70%	30%	
		ZR						
<b>Total</b>			<b>1 CLG + 1 ZR</b>					
04	Giono	CLG	<b>Pierre Girardot</b>	Sainte Tulle		60%	40%	
		ZR						
<b>Total</b>			<b>CLG + ZR</b>					
04	Giono	CLG	<b>Maxime Javelly</b>	Riez		60%	40%	
		ZR						
<b>Total</b>			<b>CLG + ZR</b>					
04	Giono	CLG	<b>André Ailhaud</b>	Volx		60%	40%	
		ZR						
<b>Total</b>			<b>CLG + ZR</b>					
05	Porte des Alpes	CLG	<b>Simone Veil</b>	La Bâtie Neuve		50%	} 50%	
		ZR	Mauzan	Gap				
<b>Total</b>			<b>1 GLG + 2 ZR</b>					
05	Porte des Alpes	CLG	<b>Marie Marvingt</b>	Tallard		50%	} 50%	
		ZR	Fontreigne	Gap				
<b>Total</b>			<b>1 CLG + 2 ZR</b>					
05	Porte des Alpes	CLG	<b>Hauts de plaine</b>	Laragne-Monteglin	REP	70%	30%	
		ZR						
<b>Total</b>			<b>CLG + ZR</b>					
05	Porte des Alpes	CLG	<b>Saint Bonnet</b>	Saint Bonnet		50%	50%	
		ZR						
<b>Total</b>			<b>CLG + ZR</b>					
05	Porte des Alpes	CLG	<b>Serres</b>	Serres		60%	} 40%	
		ZR	François Mitterand	Veynes				
<b>Total</b>			<b>CLG + 2 ZR</b>					

05 <b>Total</b>	Porte des Alpes	CLG	<b>Centre Gap</b> 1 CLG + 1 ZR	Gap		60%	40%
05 <b>Total</b>	Les Ecrins	CLG ZR	<b>Les Giraudes</b> Les Garcins A CLG + 2 ZR	L'Argentière-La-Besse Briançon		50%	50%
05 <b>Total</b>	Les Ecrins	CLG ZR	<b>Vauban</b> Les Garcins B CLG + 2 ZR	Briançon Briançon		50%	50%
05 <b>Total</b>	Les Ecrins	CLG	<b>Les Ecrins</b> CLG + ZR	Embrun		50%	50%
05 <b>Total</b>	Les Ecrins	CLG	<b>Hautes Vallées</b> CLG + ZR	Guillestre		50%	50%
13 <b>Total</b>	La Nerthe	CLG ZR	<b>Petit Prince</b> Fernand Léger 1 CLG + 2 ZR	Gignac-La-Nerthe Berre-L'Etang	REP	50%	50%
13 <b>Total</b>	La Nerthe	CLG	<b>Georges Brassens</b> CLG + ZR	Marignane		60%	40%
13 <b>Total</b>	La Nerthe	CLG CLG	<b>Emilie de Mirabeau</b> <b>Prévert</b> 2 CLG + 2 ZR	Marignane Saint-Victoret	REP	20% 20%	60%
13 <b>Total</b>	La Nerthe	CLG CLG	<b>Cousteau</b> <b>Roquepertuse</b> 2 CLG + 2 ZR	Rognac Velaux		30% 20%	50%
13 <b>Total</b>	La Nerthe	CLG ZR	<b>Simone Beauvoir</b> Bosco 1 CLG + 2 ZR	Vitrolles Vitrolles		50%	50%
13 <b>Total</b>	La Nerthe	CLG	<b>Jacques Monod</b> CLG + ZR	Les Pennes-Mirabeau		60%	40%
13 <b>Total</b>	La Nerthe	CLG CLG	<b>Henri Fabre</b> <b>Camille Claudel</b> 2 CLG + 2 ZR	Vitrolles Vitrolles	REP+ REP	20% 20%	60%
13 <b>Total</b>	La Côte Bleue	CLG	<b>Les Amendereits</b> CLG + ZR	Chateaufort-Les-Martigues		60%	40%
13 <b>Total</b>	La Côte Bleue	CLG	<b>Pierre Matraja</b> CLG + ZR	Sausset-Les-Pins		60%	40%
13 <b>Total</b>	La Côte Bleue	CLG ZR	<b>Honoré Daumier</b> Marcel Pagnol 1 CLG + 2 ZR	Martigues Martigues	REP	50%	50%
13 <b>Total</b>	La Côte Bleue	CLG CLG	<b>Gérard Philippe</b> <b>Henri Wallon</b> 2 CLG + 2 ZR	Martigues Martigues		30% 30%	40%
13 <b>Total</b>	La Côte Bleue	CLG CLG	<b>Frédéric Mistral</b> <b>Paul Eluard</b> 2 CLG + 2 ZR	Port de Bouc Port de Bouc	REP+ REP	20% 20%	60%
13 <b>Total</b>	La Crau	CLG CLG	<b>André Malraux</b> <b>Alain Savary</b> 2 CLG + 2 ZR	Fos-sur-Mer Istres		25% 25%	50%

13	La Crau	CLG	Louis Pasteur	Istres		20%	} 60%
		CLG	Elie Coutarel	Istres		20%	
		ZR	Alphonse Daudet	Istres	REP		
<b>Total</b>			<b>2 CLG + 3 ZR</b>				
13	La Crau	CLG	Albert Camus	Miramas		30%	} 60%
		CLG	La Carraire	Miramas		10%	
		ZR	Miramaris	Miramas	REP+		
<b>Total</b>			<b>2 CLG + 3 ZR</b>				
13	Marseille Vieux Port	CLG	Chartreux	Marseille 04		60%	40%
<b>Total</b>				<b>CLG + ZR</b>			
13	Marseille Vieux Port	CLG	Gaston Defferre	Marseille 07		40%	} 60%
		ZR	Marseilleveyre	Marseille 08			
<b>Total</b>				<b>1 CLG + 2 ZR</b>			
13	Marseille Vieux Port	CLG	Jean Malrieu	Marseille 05		50%	} 50%
		ZR	Anatole France	Marseille 06	REP		
<b>Total</b>				<b>1 CLG + 2 ZR</b>			
13	Marseille Vieux Port	CLG	Henri Wallon	Marseille 14	REP+	10%	} 80%
		CLG	Clair Soleil	Marseille 14	REP+	10%	
<b>Total</b>				<b>2 CLG + 2 ZR</b>			
13	Marseille Vieux Port	CLG	Massenet	Marseille 14	REP+	40%	60%
<b>Total</b>				<b>CLG + ZR</b>			
13	Marseille Vieux Port	CLG	Pythéas	Marseille 14	REP+	10%	} 80%
		CLG	Edouard Manet	Marseille 14	REP+	10%	
<b>Total</b>				<b>2 CLG + 1 ZR</b>			
13	Marseille Vieux Port	CLG	Edgar Quinet	Marseille 03	REP+	10%	} 90%
		ZR	Belle de Mai	Marseille 03	REP+		
<b>Total</b>				<b>1 CLG + 2 ZR</b>			
13	Marseille Vieux Port	CLG	Vieux Port	Marseille 02	REP+	10%	} 80%
		CLG	Jean-Claude Izzo	Marseille 02	REP+	10%	
<b>Total</b>				<b>2 CLG + 2 ZR</b>			
13	Marseille Calanques	CLG	Pierre Puget	Marseille 06		40%	} 50%
		CLG	Adolphe Monticelli	Marseille 08		10%	
<b>Total</b>				<b>2 CLG + 2 ZR</b>			
13	Marseille Calanques	CLG	Roy Espagne	Marseille 09		60%	40%
<b>Total</b>				<b>CLG + ZR</b>			
13	Marseille Calanques	CLG	Coin Joli	Marseille 09		40%	} 60%
		ZR	Honore Daumier	Marseille 08			
<b>Total</b>				<b>1 CLG + 2 ZR</b>			
13	Marseille Calanques	CLG	Grande Bastide	Marseille 09		40%	} 60%
		ZR	Sylvain Menu	Marseille 09			
<b>Total</b>				<b>1 CLG + 2 ZR</b>			
13	Marseille Madrague	CLG	Jules Ferry	Marseille 15	REP+	10%	} 90%
		ZR	Arthur Rimbaud	Marseille 15	REP+		
<b>Total</b>				<b>1 CLG + 2 ZR</b>			
13	Marseille Madrague	CLG	Henri Barnier	Marseille 16	REP+	10%	} 90%
		ZR	L'Estaque	Marseille 16	REP		
<b>Total</b>				<b>1 CLG + 2 ZR</b>			
13	Marseille Madrague	CLG	Rosa Parks	Marseille 15	REP+	10%	} 80%
		CLG	Versailles	Marseille 03	REP+	10%	
<b>Total</b>				<b>2 CLG + 2 ZR</b>			

13	Marseille Madrague	CLG	Vallon des pins	Marseille 15	REP+	10%	}	80%
		CLG	Elsa Triolet	Marseille 15	REP+	10%		
<b>Total</b>			<b>2 CLG + 2 ZR</b>					
13	Marseille Collines	CLG	André Chénier	Marseille 12	REP+	40%	}	60%
		ZR	Alexandre Dumas	Marseille 14				
<b>Total</b>			<b>1 CLG + 2 ZR</b>					
13	Marseille Collines	CLG	Germaine Tillion	Marseille 11		60%	}	40%
<b>Total</b>				<b>CLG + ZR</b>				
13	Marseille Collines	CLG	Louis Armand	Marseille 12		60%	}	40%
<b>Total</b>				<b>CLG + ZR</b>				
13	Marseille Collines	CLG	Fraissinet	Marseille 05		40%	}	50%
		CLG	Chape	Marseille 04				
<b>Total</b>			<b>2 CLG + 2 ZR</b>					
13	Marseille Etoile	CLG	Yves Montand	Allauch		60%	}	40%
<b>Total</b>				<b>CLG + ZR</b>				
13	Marseille Etoile	CLG	Olympe De Gouges	Plan-de-Cuques		60%	}	40%
<b>Total</b>				<b>CLG + ZR</b>				
13	Marseille Etoile	CLG	Marc Ferrandi	Septèmes les Vallons	REP+	50%	}	50%
		ZR	Jean Moulin	Marseille 15				
<b>Total</b>			<b>1 CLG + 2 ZR</b>					
13	Marseille Etoile	CLG	Jacques Prévert	Marseille	REP+	20%	}	70%
		CLG	Jean Giono	Marseille 13	REP	10%		
<b>Total</b>			<b>2 CLG + 2 ZR</b>					
13	Marseille Etoile	CLG	Auguste Renoir	Marseille 13	REP+	10%	}	80%
		CLG	Edmond Rostand	Marseille 13	REP+	10%		
<b>Total</b>			<b>2 CLG + 2 ZR</b>					
13	Marseille Etoile	CLG	Stéphane Mallarmé	Marseille 13	REP+	20%	}	80%
		ZR	André Malraux	Marseille 13				
<b>Total</b>			<b>CLG + 2 ZR</b>					
13	Marseille Huveaune	CLG	François Villon	Marseille 11	REP	10%	}	80%
		CLG	Forbin	Marseille 11		10%		
<b>Total</b>			<b>2 CLG + 2 ZR</b>					
13	Marseille Huveaune	CLG	Gyptis	Marseille 09		40%	}	40%
		CLG	Pasteur	Marseille 09		20%		
<b>Total</b>			<b>2 CLG + 2 ZR</b>					
13	Marseille Huveaune	CLG	Le Ruissatel	Marseille 11		50%	}	50%
		ZR	Caillols	Marseille 12				
<b>Total</b>			<b>1 CLG + 2 ZR</b>					
13	Marseille Huveaune	CLG	Louise Michel	Marseille 10	REP	10%	}	90%
		ZR	Les Bartavelles	Marseille 10				
		ZR	Pont de vivaux	Marseille 10	REP			
<b>Total</b>			<b>1 Clg + 3 ZR</b>					
13	Le Garlaban	CLG	Lakanal	Aubagne	REP	50%	}	50%
		ZR	Lou Garlaban	Aubagne				
<b>Total</b>			<b>1 CLG + 2 ZR</b>					
13	Le Garlaban	CLG	Nathalie Sarraute	Aubagne		60%	}	40%
<b>Total</b>				<b>CLG + ZR</b>				
13	Le Garlaban	CLG	Ubelka	Auriol		60%	}	40%
<b>Total</b>				<b>CLG + ZR</b>				

13	Le Garlaban	CLG	Gilbert Rastoin	Cassis		60%	40%
<b>Total</b>			<b>CLG + ZR</b>				
13	Le Garlaban	CLG	Virebelle	La Ciotat		30%	} 50%
		CLG	Jean Jaurès	La Ciotat		20%	
		ZR	Matagots	La Ciotat			
<b>Total</b>			<b>2 CLG + 3 ZR</b>				
13	Le Garlaban	CLG	Aragon	Roquevaire		30%	} 40%
		CLG	La Fontaine	Gémenos		30%	
<b>Total</b>			<b>2 CLG + 2 ZR</b>				
13	Sainte Victoire	CLG	Campra	Aix-en-Provence		30%	} 50%
		CLG	Luynes	Aix-en-Provence		20%	
<b>Total</b>			<b>2 CLG + 2 ZR</b>				
13	Sainte Victoire	CLG	Château Double	Aix-en-Provence		50%	} 50%
		ZR	Jas de Bouffan	Aix-en-Provence	REP		
<b>Total</b>			<b>1 CLG + 2 ZR</b>				
13	Sainte Victoire	CLG	Mignet	Aix-en-Provence		40%	} 60%
		ZR	Arc de Meyran	Aix-en-Provence			
<b>Total</b>			<b>1 CLG + 2 ZR</b>				
13	Sainte Victoire	CLG	Rocher Dragon	Aix-en-Provence		60%	40%
<b>Total</b>				<b>CLG + ZR</b>			
13	Sainte Victoire	CLG	Brassens	Bouc Bel Air		40%	} 40%
		CLG	Marie Mauron	Cabriès		20%	
<b>Total</b>			<b>2 CLG + 2 ZR</b>				
13	Sainte Victoire	CLG	Aurumy	Fuveau		30%	} 50%
		CLG	Jean Zay	Rousset		20%	
<b>Total</b>			<b>2 CLG + 2 ZR</b>				
13	Sainte Victoire	CLG	Les Hauts de l'Arc	Trets		50%	} 50%
		ZR	Gabriel Péri	Gardanne	REP		
<b>Total</b>			<b>1 CLG + 2 ZR</b>				
13	Sainte Victoire	CLG	Pesquier	Gardanne		60%	40%
<b>Total</b>				<b>CLG + ZR</b>			
13	Sainte Victoire	CLG	Denis Moustier	Gréasque		30%	} 40%
		CLG	François Mitterrand	Simiane Collongue		30%	
<b>Total</b>			<b>2 CLG + 2 ZR</b>				
13	Sainte Victoire	CLG	Jean Jaurès	Peyrolles		30%	} 40%
		CLG	St Eutrope	Aix-en-Provence		30%	
<b>Total</b>			<b>2 CLG + 2 ZR</b>				
13	Sainte Victoire	CLG	Louis Philibert	Puy Sainte Réparate		30%	} 40%
		CLG	Les Garrigues	Rognes		30%	
<b>Total</b>			<b>2 CLG + 2 ZR</b>				
13	Camargue	CLG	Ampère	Arles	REP+	10%	} 90%
		ZR	Morel	Arles			
		ZR	Van Gogh	Arles	REP		
<b>Total</b>			<b>1 CLG + 3 ZR</b>				
13	Camargue	CLG	Mistral	Arles		60%	40%
<b>Total</b>				<b>CLG + ZR</b>			
13	Camargue	CLG	Robespierre	Port Saint-Louis-du-Rhône	REP	60%	40%
<b>Total</b>				<b>CLG + ZR</b>			
13	Camargue	CLG	Rieu	Saint Martin De Crau		60%	40%
<b>Total</b>				<b>CLG + ZR</b>			

13	Camargue	CLG	<b>René Cassin</b>	Tarsacon		10%	90%	
<b>Total</b>		ZR	Glanum	Saint-Rémy de Provence				
			<b>1 CLG + 2 ZR</b>					
13	Salon	CLG	<b>Lucie Aubrac</b>	Eyguières		40%	60%	
<b>Total</b>		ZR	Mont Sauvy	Orgon	REP			
			<b>1 CLG + 2 ZR</b>					
13	Salon	CLG	<b>Ringuet</b>	Fare les Oliviers		30%	50%	
<b>Total</b>		CLG	<b>René Seyssaud</b>	Saint Chamas		20%		
			<b>2 CLG + 2 ZR</b>					
13	Salon	CLG	<b>Carcassonne</b>	Pélissanne		40%	30%	
<b>Total</b>		CLG	<b>Jean Guehenno</b>	Lambesc		30%		
			<b>2 CLG + 2 ZR</b>					
13	Salon	CLG	<b>Jean Bernard</b>	Salon		30%	50%	
<b>Total</b>		CLG	Collines Durance	Mallemort		20%		
			<b>2 CLG + 2 ZR</b>					
13	Salon	CLG	<b>Lançon-Provence</b>	Lançon-Provence		40%	60%	
		ZR	Jean Moulin	Salon	REP			
<b>Total</b>		ZR	Joseph d'Arbaud	Salon				
			<b>1 CLG + 3 ZR</b>					
13	Salon	CLG	<b>Françoise Dolto</b>	Saint Andiol		60%	40%	
<b>Total</b>				<b>CLG + ZR</b>				
13	Avignon	CLG	<b>Roquecoquille</b>	Châteaurenard		60%	40%	
<b>Total</b>				<b>CLG + ZR</b>				
84	Avignon	CLG	<b>Gérard Philippe</b>	Avignon	REP+	20%	60%	
<b>Total</b>		SEGPA	Lavarin	Avignon		20%		
			<b>CLG + ZR + SEGPA</b>					
84	Avignon	CLG	<b>Joseph Vernet</b>	Avignon		50%	50%	
<b>Total</b>		ZR	Frédéric Mistral	Avignon	REP			
			<b>1 CLG + 2 ZR</b>					
84	Avignon	CLG	<b>Viala</b>	Avignon		40%	60%	
<b>Total</b>		ZR	Anselme Mathieu	Avignon	REP+			
			<b>1 CLG + 2 ZR</b>					
84	Avignon	CLG	<b>Joseph Roumanille</b>	Avignon	REP+	10%	90%	
<b>Total</b>		ZR	Jules Vernes	Le Pontet	REP			
			<b>1 CLG + 2 ZR</b>					
84	Avignon	CLG	<b>Alphonse Tavan</b>	Montfavet		60%	40%	
<b>Total</b>		ZR	Jean Brunet	Avignon	REP+			
			<b>1 CLG + 2 ZR</b>					
84	Avignon	CLG	<b>Morières</b>	Morières		60%	40%	
<b>Total</b>				<b>CLG + ZR</b>				
84	Avignon	CLG	<b>Voltaire</b>	Sorgues	REP	10%	80%	
<b>Total</b>		CLG	<b>Denis Diderot</b>	Sorgues		10%		
			<b>2 CLG + 2 ZR</b>					
84	Avignon	CLG	<b>Lou Vignares</b>	Vedène		60%	40%	
<b>Total</b>				<b>CLG + ZR</b>				
84	Haut Vaucluse	CLG	<b>Paul Eluard</b>	Bollène	REP	10%	80%	
<b>Total</b>		CLG	<b>Henri Boudon</b>	Bollène		10%		
			<b>2 CLG + 2 ZR</b>					
84	Haut Vaucluse	CLG	<b>Arausio</b>	Orange		60%	40%	
<b>Total</b>				<b>CLG + ZR</b>				

84	Haut Vaucluse	CLG	Barbara Hendrix	Orange	REP	10%	}	80%
		CLG	Jean Giono	Orange		10%		
<b>Total</b>			<b>2 CLG + 2 ZR</b>					
84	Haut Vaucluse	CLG	Victor Schoelcher	Sainte Cécile les Vignes		60%	}	40%
<b>Total</b>			<b>CLG + ZR</b>					
84	Haut Vaucluse	CLG	Vallis Aéria	Valréas	REP	60%	}	40%
<b>Total</b>			<b>CLG + ZR</b>					
84	Ventoux	CLG	Alphonse Daudet	Carpentras	REP+	10%	}	90%
		ZR	Henri Fabre	Carpentras				
<b>Total</b>			<b>1 CLG + 2 ZR</b>					
84	Ventoux	CLG	François Raspail	Carpentras	REP	10%	}	90%
		ZR	Saint Exupéry	Bédarrides				
<b>Total</b>			<b>1 CLG + 2 ZR</b>					
84	Ventoux	CLG	André Malraux	Mazan		60%	}	40%
<b>Total</b>			<b>CLG + ZR</b>					
84	Ventoux	CLG	Alphonse Silve	Monteux		60%	}	40%
<b>Total</b>			<b>CLG + ZR</b>					
84	Ventoux	CLG	Charles Doche	Pernes les Ftnes		60%	}	40%
<b>Total</b>			<b>CLG + ZR</b>					
84	Ventoux	CLG	Pays de Sault	Sault		80%	}	20%
<b>Total</b>			<b>CLG + ZR</b>					
84	Ventoux	CLG	Joseph D'Arbaud	Vaison la Romaine		50%	}	50%
<b>Total</b>			<b>CLG + ZR</b>					
84	Le Luberon	CLG	Charles De Gaulle	Apt		50%	}	50%
<b>Total</b>			<b>CLG + ZR</b>					
84	Le Luberon	CLG	Lou Calavoun	Cabrières		60%	}	40%
<b>Total</b>			<b>CLG + ZR</b>					
84	Le Luberon	CLG	Le Luberon	Cadenet		60%	}	40%
<b>Total</b>			<b>CLG + ZR</b>					
84	Le Luberon	CLG	Rosa Parks	Cavaillon		30%	}	70%
		ZR	Clovis Hugues					
<b>Total</b>			<b>1 CLG + 2 ZR</b>					
84	Le Luberon	CLG	Jean Bouin	Isle-sur-la-Sorgue		30%	}	40%
		CLG	Jean Garcin	Isle-sur-la-Sorgue		30%		
<b>Total</b>			<b>2 CLG + 2 ZR</b>					
84	Le Luberon	CLG	Pays des Sorgues	Le Thor		60%	}	40%
<b>Total</b>			<b>CLG + ZR</b>					
84	Sainte Victoire	CLG	Albert Camus	La Tour d'Aigues		60%	}	40%
<b>Total</b>			<b>CLG + ZR</b>					
84	Sainte Victoire	CLG	Marie Mauron	Pertuis		50%	}	50%
		ZR	Marcel Pagnol	Pertuis				
<b>Total</b>			<b>1 CLG + 2 ZR</b>					



DIEPAT/22-930-1409 du 30/05/2022

**APPEL A CANDIDATURES - GESTIONNAIRE COMPTABLE LYCEE ARISTIDE BRIAND - GAP**

Destinataires : Mesdames et Messieurs les personnels titulaires de catégorie A

Dossier suivi par : M GENESTOUX - Chef de la DIEPAT - Tel : 04 42 91 72 26 - [ce.diepat@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.diepat@ac-aix-marseille.fr) - Tel  
secrétariat de division : 04 42 91 72 26 - [ce.diepat@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.diepat@ac-aix-marseille.fr)

Le poste suivant est vacant à compter du **1<sup>er</sup> septembre 2022**.

- Gestionnaire comptable au lycée Aristide Briand

Le poste est localisé à Gap.

Ce poste a fait également l'objet d'une publication sur la PEP.

Les personnes intéressées sont invitées à se reporter à la fiche de poste ci-jointe et doivent envoyer leur dossier de candidature, au plus tard le **lundi 13 juin 2022** par voie électronique à :

[ce.diepat@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.diepat@ac-aix-marseille.fr)

Les candidatures devront impérativement être envoyées sous couvert de la voie hiérarchique et être assorties :

- d'une lettre de motivation
- d'un curriculum vitae
- du dernier arrêté de changement d'échelon
- de la copie des 3 derniers entretiens professionnels
- et de toute pièce jugée utile à la valorisation du dossier

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Charles BOURDEAUD'HUY, Directeur des Relations et des Ressources Humaines*

**FICHE DE POSTE :**  
**Gestionnaire comptable du lycée Aristide Briand**  
**GAP**

**I. Description du poste**

- Fonction à assurer : Gestionnaire comptable
- Grade : Attaché / Attaché principal
- Statut du poste : **vacant au 1<sup>er</sup> septembre 2022**
- Nature du poste : titulaire

**II. Régime indemnitaire :**

- NBI : 45
- Groupe IFSE : Groupe 1 logé (1241 €)
- Poste logé : F4

**Nombre de personnes encadrées :**

*Service intendance/ comptabilité :*

1 agent de catégorie A, 2 agents de catégorie B, 2 agents de catégorie C

*Service générale et service restauration :*

26 agents territoriaux

**III. Implantation géographique :**

- Localisation du poste : Académie Aix-Marseille
- Lieu d'affectation : Lycée Aristide Briand – Gap
- Service d'affectation : Intendance

**IV. Environnement de l'emploi :**

Budget annuel géré : 1 520 000 €

**Compositions et effectifs :**

Nombre d'élèves : 1020 (170 internes)

Elèves demi-pensionnaires collège Mauzan : 440

Internes lycée Sévigné : 30

Nombre d'enseignants : 100

L'adjoint gestionnaire – agent comptable est membre de l'équipe de direction du lycée. Sous la responsabilité du chef d'établissement, il organise et dirige les services administratifs et financiers, mais aussi techniques, pour assurer aux élèves les meilleures conditions matérielles de réussite. Spécialiste de l'élaboration et de l'exécution budgétaire, il anime et contrôle l'environnement financier du lycée. Il a en charge la gestion matérielle de l'établissement et notamment la sécurité des locaux. Il est un interlocuteur avec la collectivité territoriale de rattachement et l'agent comptable.

Le lycée est siège d'un groupement comptable : 8 EPLE (3 lycées, 5 collèges)

Comme agent comptable, le titulaire du poste assure la réalisation des opérations financières dans le respect des règles de la comptabilité publique.

Il assure son rôle d'aide et de conseil auprès des gestionnaires et des chefs des établissements rattachés dont il contrôle et valide les opérations comptables.

Recettes nettes du groupement comptable 2021 : 5 342 000 €

#### **V. Description de la fonction :**

##### **Mission principale, raison d'être ou finalité du poste :**

- Contribuer au pilotage de l'établissement, participer à l'élaboration du projet d'établissement, accompagner les enseignants dans leurs projets es projets
- Préparer et conseiller le Chef d'établissement dans la stratégie budgétaire
- Tenir la comptabilité budgétaire de l'établissement
- Veiller au contrôle et à l'encaissement de l'ensemble des objets confectionnés (le cas échéant)
- Piloter l'achat public
- Organiser le service d'hébergement
- Piloter la logistique matérielle, financière et administrative
- Encadrer les personnels administratifs et techniques
- Organiser la sécurité des biens et des personnes

##### **Dans sa fonction d'agent comptable, il est responsable et chargé de :**

- La supervision de l'ensemble des secteurs de l'agence comptable
- La tenue des écritures comptables, le contrôle et le suivi périodique des soldes des comptes des balances
- Mettre en œuvre et présenter les comptes financiers sur chiffres et sur pièces
- L'encadrement et la supervision des régies
- La veille juridique
- La mise en œuvre du contrôle interne et du conseil aux ordonnateurs

#### **VI. Compétences professionnelles nécessaires et qualités requises :**

##### **Profil souhaité :**

Connaissance approfondie :

- Des règles de la comptabilité générale
- De la réglementation financière
- Du recouvrement des recettes

- Des marchés publics
- De la réglementation des EPLE
- De la réglementation de traitements
- Du régime juridique des actes administratifs
- Des outils informatiques (GFC, Chorus Pro...)

**Savoir être :**

- Sens des relations humaines
- Capacité à encadrer une équipe de collaborateurs
- Sens de l'organisation et de l'anticipation
- Esprit d'initiative et réactivité
- Discrétion et confidentialité
- Rigueur et méthode
- Sens du service public

**VII. Contraintes particulières :**

S'adapter aux contraintes des calendriers et celles des établissements rattachés.

**Procédure pour candidater :**

Les dossiers de candidature, constitués d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, du dernier arrêté de changement d'échelon, et des trois dernières évaluations professionnelles doivent être adressés à la DIEPAT, place Lucien PAYE 13621 Aix-en -Provence cedex 1, par courriel à [ce.diepat@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.diepat@ac-aix-marseille.fr)

Pour de plus amples informations sur le poste, prendre contact avec :

**Mme AUTEROCHÉ**, chef d'établissement,  
Mail professionnel : [ce.0050007f@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.0050007f@ac-aix-marseille.fr)  
Numéro de téléphone de contact 04 92 52 08 81

**M. SADAILLAN**, chef de bureau des personnels administratifs (DIEPAT – RECTORAT),  
[pascal.sadaillan@ac-aix-marseille.fr](mailto:pascal.sadaillan@ac-aix-marseille.fr), Tél. 04 42 91 72 28



DIEPAT/22-930-1410 du 30/05/2022

**APPEL A CANDIDATURES - FONDE DE POUVOIR LYCEE JEAN MOULIN - PORT DE BOUC**

Destinataires : Mesdames et Messieurs les personnels titulaires de catégorie A

Dossier suivi par : M GENESTOUX - Chef de la DIEPAT - Tel : 04 42 91 72 26 - [ce.diepat@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.diepat@ac-aix-marseille.fr) - Tel  
secrétariat de division : 04 42 91 72 26 - [ce.diepat@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.diepat@ac-aix-marseille.fr)

Le poste suivant est vacant à compter du **1<sup>er</sup> septembre 2022**.

- Fondé de Pouvoir au lycée Jean Moulin

Le poste est localisé à Port de Bouc.

Ce poste a fait également l'objet d'une publication sur la PEP.

Les personnes intéressées sont invitées à se reporter à la fiche de poste ci-jointe et doivent envoyer leur dossier de candidature, au plus tard le **lundi 13 juin 2022** par voie électronique à :

[ce.diepat@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.diepat@ac-aix-marseille.fr)

Les candidatures devront impérativement être envoyées sous couvert de la voie hiérarchique et être assorties :

- d'une lettre de motivation
- d'un curriculum vitae
- du dernier arrêté de changement d'échelon
- de la copie des 3 derniers entretiens professionnels
- et de toute pièce jugée utile à la valorisation du dossier

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Charles BOURDEAUD'HUY, Directeur des Relations et des Ressources Humaines*



**FICHE DE POSTE**

**FONDE DE POUVOIR**

**LYCÉE JEAN MOULIN – PORT-DE-BOUC**

**I. Description du poste**

- Fonction à assurer : Fondé de pouvoir – adjoint de l'agent comptable
- Grade : AAE ou APAE
- Statut du poste : Vacant à compter du 01/09/2022
- Nature du poste : Titulaire
- Nombre de personnes encadrées : 2
- Conduite de projets : oui

**II. Régime indemnitaire :**

- NBI : non
- Groupe IFSE et montant mensuel en euros : groupe 3 (1000 €)
- Poste logé : non

**III. Implantation géographique :**

- Localisation du poste : PORT-DE-BOUC
- Lieu d'affectation : LYCÉE JEAN MOULIN
- Service d'affectation : Intendance

**IV. Environnement de l'emploi :**

Budget de l'établissement : 884 000 € (budget primitif 2022)

**Compositions et effectifs :**

Nombre d'élèves : 320

Nombre d'enseignants : 74

Nombre de personnels :

- Personnels de direction 2
- CPE : 2
- PsyEN : 2
- ATSS : administratifs 5 + infirmière scolaire 1 + assistante sociale 1
- AED et AESH : AED 6 + AESH 2
- Personnels techniques : ATEE 10

Le lycée Jean Moulin est le siège d'une agence comptable comprenant 5 établissements (lycée support comptable + 1 lycée + 3 collèges).

**Spécificités du poste :**

- Supervision de l'ensemble des secteurs de l'agence comptable
- Veille calendaire
- Tenue des écritures comptables
- Préparation des comptes financiers
- Mise en œuvre du contrôle interne comptable

**V. Description de la fonction :**

**Missions et activités principales :**

- Sous le contrôle de l'agent comptable, le fondé de pouvoir assure aux côtés de celui-ci :
  - En qualité de cadre, la supervision de l'ensemble des activités de l'agence comptable
  - La veille calendaire
  - L'encadrement et la supervision des activités des régies
  - La supervision des écritures comptables (veille de la régularité, la sincérité et la continuité des écritures comptables)

Une mission d'aide et de soutien comptables aux établissements rattachés

- Il participe à la conception du contrôle interne comptable et à sa mise en œuvre.
- Il pourra recevoir mandat de l'agent comptable conformément aux dispositions de l'article 16 du décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012 qui prévoit que « les comptables publics peuvent désigner des mandataires ayant qualité pour agir en leur nom et sous leur responsabilité » garantissant ainsi la continuité du service public. L'article R421-63 du Code de l'éducation prévoit également : « Lorsque le conseil d'administration d'un établissement membre d'un groupement est appelé à examiner une question relative à l'organisation financière, l'agent comptable ou son représentant assiste aux travaux du conseil avec voix consultative. »
- Le fondé de pouvoir sera appelé, si nécessaire, à assurer l'intérim de l'agent comptable après nomination par le recteur et remise de service.

**Connaissances et savoirs :**

Connaissance des règles de la comptabilité générale

Connaissance des procédures budgétaires applicables aux EPLE

Capacités managériales et de pilotage de projets

Capacité à travailler en équipe

Maîtrise des outils de bureautique (GFC, EXCEL, WORD, POWER POINT, OP@LE le cas échéant)

**Savoir-être :**

Autonomie, initiative, rigueur, loyauté

Esprit d'analyse et de synthèse

Aptitude à la communication, à l'écoute, au dialogue, à la concertation

Capacité à rendre compte

**VI. Contraintes particulières :**

*Si le poste est logé :*

Astreintes sur vacances scolaires

Obligation d'occuper le logement de fonction

**VII. Procédure pour candidater :**

Les dossiers de candidature, constitués d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, du dernier arrêté de changement d'échelon, et des trois dernières évaluations professionnelles doivent être adressés dans un délai de 15 jours suivant la présente publication, par la voie hiérarchique, à la DIEPAT, place Lucien PAYE 13621 Aix-en – Provence cedex 1 par courriel à [ce.diepat@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.diepat@ac-aix-marseille.fr)

Les candidats préciseront dans leur message d'accompagnement du courriel, l'intitulé de l'emploi pour lequel ils postulent ainsi que leur grade.

Les candidats d'une autre administration devront fournir un avis favorable de détachement de leur administration d'origine en cas de recrutement par l'académie d'Aix-Marseille.

**Personne à contacter pour plus d'informations :**

**M. Thierry MATTEI**, chef d'établissement,

Mail professionnel : [ce.0130150t@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.0130150t@ac-aix-marseille.fr)

Numéro de téléphone de contact : 04 42 06 24 03

**M. Morgan DOREY**, agent comptable,

Mail professionnel : [morgan.dorey@ac-aix-marseille.fr](mailto:morgan.dorey@ac-aix-marseille.fr)

Numéro de téléphone de contact : 04 42 06 24 03

**M. SADAILLAN**, chef de bureau des personnels administratifs (DIEPAT – RECTORAT),  
[pascal.sadaillan@ac-aix-marseille.fr](mailto:pascal.sadaillan@ac-aix-marseille.fr) Tél. 04 42 91 72 28